

OMPI



WO/GA/36/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 août 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

**Trente-sixième session (18^e session extraordinaire)
Genève, 22 – 30 septembre 2008**

RAPPORTS SUR LES SEPTIÈME, HUITIÈME ET NEUVIÈME RÉUNIONS
DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité d'audit de l'OMPI a tenu ses septième, huitième et neuvième réunions en décembre 2007, février 2008 et mai 2008 respectivement. Les rapports sur ces réunions sont joints au présent document.

2. L'Assemblée générale est invitée à prendre note des rapports sur les septième, huitième et neuvième réunions du Comité d'audit de l'OMPI.

[Les rapports suivent]

OMPI



WO/AC/9/2

ORIGINAL: anglais

DATE: 30 mai 2008

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

Neuvième réunion
Genève, 19 – 22 mai 2008

RAPPORT

adopté par le Comité d'audit de l'OMPI

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphes

Introduction	1 à 5
Points de l'ordre du jour	
Point 1 : Audit et supervision internes	6 à 17
A. Travail de la Division de l'audit et de la supervision internes	6 à 9
B. Rapport d'audit interne sur les achats	10 à 13
C. Mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision.....	14 à 17
Point 2 : Étude bureau par bureau	18 à 34
A. Programme d'améliorations structurelle	21 à 25
B. Stratégie en matière de ressources humaines	26 à 29
C. Le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution.....	30 à 32
D. Techniques de l'information et de la communication (TIC)...	33 et 34

Point 4 :	Projet relatif à la nouvelle construction	35 à 38
Point 5 :	Questions diverses	39 à 46
	A. Présentations.....	39 et 40
	B. Relations entre le personnel et la direction	41 et 42
	C. État financier pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2007	43 et 44
	D. Prochaine réunion.....	45 et 46
Annexe I :	Ordre du jour adopté par le comité	
Annexe II :	Liste des sigles	

INTRODUCTION

1. Le Comité d'audit de l'OMPI (ci-après dénommé "comité") a tenu sa neuvième session du 19 au 22 mai 2008. Étaient présents MM. Khalil Issa Othman (président), Pieter Zevenbergen (vice-président), Geoffrey Drage, Gong Yalin, George Haddad, Akwetey Johnson, Akeem Oladele, Igor Shcherbak et Gian Piero Roz.
2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (annexe I).
3. Le président a donné des informations au comité sur la quarante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, tenue le 31 mars 2008, pendant laquelle le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 a été adopté.
4. Le président a aussi donné des informations au comité sur la cinquante-huitième session (20^e session extraordinaire) du Comité de coordination de l'OMPI, tenue le 13 mai 2008 en vue de désigner un candidat au poste de directeur général, pendant laquelle M. Francis Gurry (Australie) a été désigné directeur général élu.
5. À sa demande, le comité a rencontré M. Francis Gurry, vice-directeur général et directeur général élu.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

AUDIT ET SUPERVISION INTERNES

A. TRAVAIL DE LA DIVISION DE L'AUDIT ET DE LA SUPERVISION INTERNES

6. Les documents suivants ont été communiqués au comité :
 - mémorandum du président à M. Treen, daté du 29 avril 2008, concernant la neuvième réunion du comité;
 - rapport trimestriel succinct d'activité et de situation de la Division de l'audit et de la supervision internes, janvier – mars 2008, daté du 30 avril 2008, établi par M. Treen, avec un mémorandum d'accompagnement daté du 5 mai 2008;
 - mémorandum de M. Treen au directeur général, daté du 15 mai 2008, concernant la politique à suivre en matière d'enquête;
 - mémorandum de M. Treen au directeur général, daté du 15 mai 2008, concernant le projet de la Division de l'audit et de la supervision internes en matière d'enquête, deuxième semestre 2008;
 - mémorandum de Mme Weil-Guthmann à M. Treen, daté du 15 mai 2008, concernant le rapport trimestriel succinct sur les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes, janvier – mars 2008; et

- mémorandum de M. Treen au président, daté du 24 janvier 2008, concernant le rapport sur la septième réunion du Comité d'audit de l'OMPI (établi à l'origine en vue de la huitième réunion du comité).

7. Des informations et des explications supplémentaires ont été données au comité par le personnel de la Division de l'audit et de la supervision internes, à savoir : M. Nick Treen, directeur, M. Tuncay Efendioglu, administrateur principal à l'audit interne, Mme Joan Connors, enquêtrice principale, Mme Julia Del Carmen Flores Marfetan, administratrice principale chargée de l'évaluation, et Mme Silvia Nuñez Giordano, secrétaire.

8. Observations :

- a) En ce qui concerne le personnel de la Division de l'audit et de la supervision internes, le comité a noté ce qui suit : une enquêtrice principale et une administratrice principale chargée de l'évaluation ont pris leurs fonctions; le recrutement du chef de l'évaluation était en cours, et un poste inscrit au budget ordinaire pour un second administrateur à l'audit interne a été défini. Le comité a noté en outre que les États membres avaient accepté la proposition du directeur général d'une augmentation globale de 92%, pendant l'exercice biennal 2008-2009, des ressources de la Division de l'audit et de la supervision internes (y compris deux postes nouveaux), par rapport au budget initial établi pour l'exercice biennal 2007-2008. La situation de la Division de l'audit et de la supervision internes en termes de personnel s'est donc améliorée.
- b) Le comité a observé que la Division de l'audit et de la supervision internes n'avait pas établi l'équilibre approprié entre les activités fondamentales et les autres et, en outre, que cette division avait participé à des activités ne relevant pas de sa fonction de supervision, parmi lesquelles l'établissement d'un ensemble de principes d'éthique (dont la responsabilité relève du Bureau du conseiller juridique et du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH)) et la reprise de la totalité du processus d'établissement du rapport sur l'exécution du programme (qui devrait être dirigé par le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques).
- c) En ce qui concerne l'élaboration d'un plan de programmation pour la division et les activités de la division menées jusqu'à présent par la Division de l'audit et de la supervision internes, le comité n'a pas partagé le point de vue du directeur de la division selon lequel il n'avait pas été en mesure de planifier ou d'engager certaines activités en raison du manque de personnel. De l'avis du comité, le directeur de la division assumait, depuis qu'il a pris ses fonctions en janvier 2007, une responsabilité particulière en ce qui concerne l'utilisation efficace des ressources humaines et financières de la Division de l'audit et de la supervision internes et quant à la mise en place d'un plan de programmation renforcé pour la division, dans le cadre d'un système de contrôle interne à l'OMPI.
- d) Le comité a en outre noté qu'un système de contrôle interne approprié à l'OMPI faisait toujours défaut et que cette question n'était actuellement pas abordée dans le cadre du programme d'améliorations structurelles. Il était urgent d'établir un système de contrôle interne à l'OMPI, dans le cadre d'une approche globale reposant sur les principes de bonne gouvernance, d'éthique,

de gestion, d'administration, d'évaluation des risques, de suivi, de reddition de comptes et de respect des règles et des procédures. Le comité estimait que ce manque plaçait l'Organisation en situation de vulnérabilité et il reviendrait sur cette question à sa prochaine réunion. À cet égard, le comité a mentionné la publication intitulée Lignes directrices de l'INTOSAI sur les normes de contrôle interne à promouvoir dans le secteur public (adresse : <http://intosai.connexcc-hosting.net/blueline/upload/1guicspubsecf.pdf>).

9. Recommandations :

- a) En ce qui concerne les effectifs, le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, en concertation avec le contrôleur et le directeur du DGRH, devrait veiller à la réalisation pleine et entière des postes inscrits au budget ordinaire pour la Division de l'audit et de la supervision internes, y compris s'agissant du recrutement d'un deuxième administrateur à l'audit.
- b) En ce qui concerne les ressources et les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes :
 - i) la division devrait consacrer ses ressources aux fonctions de supervision fondamentales;
 - ii) la responsabilité de l'élaboration des principes d'éthique devrait relever du Bureau du conseiller juridique et du DGRH;
 - iii) la responsabilité du rapport sur l'exécution du programme devrait être confiée au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques, et
 - iv) la division devrait rendre compte de l'utilisation des ressources au comité à sa prochaine réunion en août 2008 (voir les paragraphes 8.a) et b) ci-dessus).
- c) Le comité, reprenant une recommandation formulée précédemment pendant sa septième réunion tenue en décembre 2007 (paragraphe 10.c) du document WO/AC/7/2), demande instamment au directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes d'élaborer un plan de programmation révisé pour la division couvrant la totalité du mandat de la division et de soumettre ce plan au comité à la prochaine réunion qu'il tiendra en août 2008.
- d) Le Secrétariat devrait immédiatement s'employer à définir et élaborer un système de contrôle interne approprié pour l'OMPI, dans le cadre du programme d'améliorations structurelles et présenter un rapport intérimaire au comité à sa prochaine réunion en août 2008 (voir aussi le paragraphe 25.e) ci-dessous).

B. RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LES ACHATS

10. Le document ci-après a été communiqué au comité :

IAOD/IA/01/2007 : Rapport d'audit final. Examen du système et des procédures d'achat, daté du 19 décembre 2007, établi par la Division de l'audit et de la supervision internes.

11. D'autres informations et explications ont été données au comité par M. Nick Treen, directeur, et M. Tuncay Efendioglu, administrateur principal à l'audit interne, Division de l'audit et de la supervision internes, ainsi que M. Jaime Sevilla, directeur de la Division des achats et des contrats.

12. Observations :

- a) Le comité a pris note avec satisfaction du rapport d'audit interne sur les achats, estimant qu'il contenait plusieurs recommandations utiles dans le sens d'une amélioration sur le plan de l'efficacité, de la reddition de comptes et de la transparence en ce qui concerne les achats. Il a noté en outre que, à la suite du rapport, le Comité d'examen des contrats avait été reconstitué, ce qui garantissait la mise en place d'un mécanisme correcteur extrêmement nécessaire ainsi que l'indispensable séparation des fonctions. Toutefois, de nombreuses recommandations considérées comme utiles par le comité n'ont pas encore été mises en application ni acceptées par la Division des achats et des contrats.
- b) Le comité a aussi noté que, sur le site Web de l'OMPI :
 - i) les avis d'activités d'achat ainsi que l'accès aux pages concernant les achats n'apparaissaient pas immédiatement, contrairement au site Web de l'ONU;
 - ii) les décisions relatives à l'attribution des marchés n'étaient publiées que pendant deux semaines; et
 - iii) un code d'éthique applicable au personnel responsable des achats, les procédures en vigueur en ce qui concerne les achats et les statistiques relatives aux achats n'étaient pas publiés, contrairement à ce qui était le cas sur le site Web de l'ONU.

13. Recommandations :

- a) Le vice-directeur général, responsable du secteur des affaires générales et de l'administration, devrait de nouveau faire le point, avec le directeur de la Division des achats et des contrats et la Division de l'audit et de la supervision internes, sur le stade de mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport et présenter un rapport intérimaire au comité à sa prochaine réunion en août 2008.

- b) Les actions ci-après devraient être envisagées :
- i) modifier la page d'accueil du site Web de l'OMPI afin que les avis d'activités d'achat et les pages concernant les achats soient davantage visibles;
 - ii) prolonger la période de publication des décisions relatives à l'attribution des marchés;
 - iii) publier, sur les pages concernant les achats à la fois sur le site Web public de l'OMPI et l'Intranet, les éléments suivants :
 - principes éthiques applicables en ce qui concerne les achats à la fois à l'égard du personnel et des vendeurs (en attendant la promulgation de principes éthiques au niveau de l'Organisation qui engloberont nécessairement des principes concernant les achats);
 - procédures en vigueur en ce qui concerne les achats, à actualiser selon les nécessités; et
 - statistiques relatives aux achats.
 - iv) La Division de l'audit et de la supervision internes devrait présenter un rapport au comité sur les trois points précités à la prochaine réunion du comité en août 2008.

C. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

14. Les documents suivants ont été communiqués au comité :

- mémorandum de M. Treen au président, daté du 14 mai 2008, concernant les suites données aux recommandations relatives à la supervision;
- mémorandum de M. Treen aux fonctionnaires de l'OMPI, daté du 28 avril 2008, concernant la liste des recommandations relatives à la supervision non encore mises en œuvre;
- Première partie : liste des recommandations relatives à la supervision non encore mises en œuvre;
- Deuxième partie : liste des recommandations de l'OMPI relatives à la supervision mises en œuvre de 2002 à 2007; et
- statistiques sur le stade de mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision pour la période allant de décembre 2007 à avril 2008.

15. Des informations et des explications supplémentaires ont été données au comité par M. Nick Treen, directeur, et M. Tuncay Efendioglu, administrateur principal à l'audit interne, Division de l'audit et de la supervision internes.

16. Observations :

- a) La liste des actions et des réponses qui ont suivi les recommandations relatives à la supervision met en évidence le fait que le rôle de la supervision en tant qu'instrument de gestion garantissant le respect des règles et des procédures établies et permettant d'accroître l'efficacité de l'organisation ne semble pas avoir été pleinement assimilé par l'Organisation dans son ensemble.
- b) Le comité a estimé que les informations contenues dans les divers documents relatifs au stade de la mise en œuvre des recommandations concernant la supervision étaient d'une utilité limitée aux fins du suivi. À cet égard, le comité a noté que, dans de nombreux cas, les indications relatives au stade de la mise en œuvre des recommandations concernant la supervision données par les personnes concernées par l'audit demeuraient vagues ou attestaient une absence de progrès dans la solution des problèmes mentionnés dans les recommandations.
- c) Le comité a fait part de sa préoccupation devant le faible taux de mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision d'une façon générale. Il a estimé que, ainsi que cela était aussi indiqué au paragraphe 16.a) ci-dessus, cette situation montrait que la direction n'était pas consciente de l'importance des contrôles et de la supervision internes.

17. Recommandations :

- a) Le comité rappelle ses recommandations antérieures, formulées dans les rapports sur ses cinquième et sixième réunions (paragraphe 18.f) du document WO/AC/5/2 et paragraphe 28 du document WO/AC/6/2), quant à la nécessité d'introduire des critères de conformité et d'indiquer les mesures prises par le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes et les observations formulées par celui-ci dans le rapport sur le stade de mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision.
- b) Le comité rappelle en outre ses recommandations formulées dans le rapport de sa septième réunion (paragraphe 10.e) du document WO/AC/7/2), qui précisent que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, en partenariat avec les chefs de service concernés, devrait donner des assurances concernant la mise en œuvre effective des recommandations relatives à la supervision.
- c) Le comité recommande qu'il soit envisagé de modifier la Charte de l'audit interne ou de diffuser un ordre de service en vue d'établir la responsabilité des chefs de programme et leur obligation de rendre des comptes dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision et les procédures correspondantes.

- d) Le comité recommande que la Division de l'audit et de la supervision internes fasse rapport au comité au sujet des paragraphes 17.a), 17.b) et 17.c) ci-dessus à sa prochaine réunion en août 2008.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉTUDE BUREAU PAR BUREAU

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le comité a examiné le programme d'améliorations structurelles en général et des éléments connexes (système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier). Il a aussi été question des techniques de l'information et de la communication (TIC).

19. Les documents suivants ont été communiqués au comité par le Secrétariat de l'OMPI :

Programme d'améliorations structurelles

- lettre de M. Petit au président, datée du 15 mai 2008;
- feuille de route révisée – mai 2008;
- organigramme de l'OMPI par objectif stratégique; et
- programme d'améliorations structurelles – rapport intermédiaire.

Nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution

- lettre de Mme Graffigna au président, datée du 8 mai 2008, et annexes;
- lettre de Mme Graffigna au président, datée du 15 février 2008, et annexes (première question : huitième réunion du Comité d'audit (18 – 21 février 2008)); et
- nouveau Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008.

20. Des informations supplémentaires ont été communiquées verbalement au comité par M. Petit, vice-directeur général et président du Comité du programme d'améliorations structurelles, et des membres de ce comité.

A. PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES**Rappel :**

21. À sa trente-quatrième session (18^e session ordinaire) (25 septembre – 3 octobre 2007), l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé (paragraphe 34 du document WO/GA/34/16), les recommandations formulées par le comité à sa sixième réunion (paragraphe 24 du document WO/AC/6/2), à savoir :

- “a) ... le Secrétariat élabore un programme intégré complet d'améliorations organisationnelles selon les grandes lignes et les priorités recommandées dans le rapport final de PwC et acceptées par le Secrétariat dans son rapport (WO/GA/34/12). Parce qu'un tel programme sera non seulement complexe mais susceptible de s'étendre sur plusieurs années, les mots d'ordre de sa construction devraient être les suivants : précis, mesurable, atteignable, réaliste, en temps opportun et cohérent;
- “b) ... le Secrétariat établit une feuille de route pour la mise en œuvre du programme, indiquant les besoins organisationnels en ressources. Cette feuille de route serait examinée par le comité à sa réunion programmée pour la première semaine de décembre 2007;”

22. Pendant sa septième réunion (document WO/AC/7/2), le comité

- a) a une nouvelle fois souligné qu'un programme intégré d'améliorations structurelles ne pouvait être entrepris avec succès que si, notamment, les éléments ci-après étaient réunis : adhésion totale de la direction et du personnel, cartographie exhaustive des opérations de l'Organisation et des fonctions du personnel, et nécessité de disposer des ressources et des compétences requises;
- b) a noté qu'il serait difficile d'aborder simultanément les différentes initiatives proposées par le Comité du programme d'améliorations structurelles, que l'établissement de la feuille de route devrait donner lieu à des analyses selon la méthode du chemin critique en vue d'établir l'ordre de priorité des initiatives, et que le Comité du programme d'améliorations structurelles devrait être doté des compétences nécessaires;
- c) a noté en outre que des hauts fonctionnaires du Secrétariat continuaient d'affirmer que la portée d'un programme intégré d'améliorations structurelles et la planification de sa mise en œuvre étaient limitées par deux éléments fondamentaux, à savoir : l'absence d'approbation par les États membres du programme et budget pour l'exercice 2008-2009, et la période de transition jusqu'à la nomination du nouveau directeur général;
- d) n'a pas jugé ces deux facteurs totalement convaincants et a continué de recommander que le Secrétariat fasse tout son possible pour mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale; et

- e) a demandé des informations sur l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne chacune des actions recommandées, notamment le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires, le Règlement financier et son règlement d'exécution, les TIC, la planification des ressources d'entreprise ainsi que l'établissement d'un lien entre toutes les actions.

23. De l'avis du comité, la réunion d'information à l'intention des États membres sur l'état d'avancement du programme intégré d'améliorations structurelles et l'étude bureau par bureau a montré que les États membres attendaient du Secrétariat qu'il mette en œuvre la décision qu'ils ont prise dans le cadre de l'Assemblée générale de l'OMPI (paragraphe 34 du document WO/GA/34/16).

24. Observations :

- a) Le comité a noté que la décision de l'Assemblée générale mentionnée plus haut n'était pas encore appliquée.
- b) Le comité n'a constaté, à l'exception du Règlement financier et de son règlement d'exécution, que guère de progrès en ce qui concerne les différents éléments du programme d'améliorations structurelles, et n'a relevé aucune indication montrant que les actions mentionnées précédemment étaient soumises à un ordre de priorité ou étaient liées les unes aux autres dans le cadre d'un programme intégré.
- c) Le Secrétariat a avisé le comité que le compte rendu de la réunion d'information du 15 février, qui avait été demandé par le comité (voir le rapport de la huitième session du comité, paragraphe 13.a) du document WO/AC/8/2) n'avait pas pu être communiqué pour des motifs juridiques. Le comité a été informé du fait que, par voie de conséquence, il avait été demandé aux États membres qu'ils autorisent la rédaction et la diffusion d'un compte rendu de la réunion. En outre, le Secrétariat n'était pas en mesure de fournir de date définitive pour la prochaine réunion d'information à l'intention des États membres.
- d) Le comité a noté que l'organigramme de l'OMPI par objectif stratégique, qui a été diffusé aux États membres le 31 mars 2008,
 - i) comprenait, dans un souci de transparence, le total des effectifs en février 2008, y compris les stagiaires, les consultants et le personnel temporaire; et
 - ii) n'indiquait pas les fonctions, les responsabilités et l'obligation redditionnelle dans les nombreuses cases correspondant aux divers départements et divisions. Par conséquent, le rapport hiérarchique et les liens et les synergies existant entre les diverses unités administratives sont flous, ce qui restreint l'utilité de cet organigramme en tant qu'outil de gestion et instrument de contrôle interne.

- e) Le Comité du programme d'améliorations structurelles a informé le comité du fait que l'évaluation complète et détaillée à entreprendre dans le sens indiqué dans le rapport final de PwC sur l'évaluation bureau par bureau et approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI en vue d'établir l'adéquation des ressources actuelles de l'OMPI sur le plan de la composition, des fonctions, des compétences, des types de contrat et du financement du personnel nécessiterait des compétences et des moyens dont le Secrétariat de l'OMPI ne disposait pas en interne.

25. Recommandations :

- a) Le comité réitère ses recommandations antérieures en ce qui concerne la mise en œuvre d'un programme intégré d'améliorations structurelles et une feuille de route correspondante, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale (paragraphe 24 du document WO/GA/34/16).
- b) Le comité recommande que le Comité du programme d'améliorations structurelles se préoccupe de toute urgence de l'élaboration d'un plan récapitulatif et intégré englobant les diverses actions en cours dans le cadre du programme d'améliorations structurelles et réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que ce plan repose sur un système propice à l'intégration, à la planification et au suivi, qui devrait être élaboré par la Division de l'informatique (voir le paragraphe 27.b) du document WO/AC/8/2).
- c) Le comité demande au Secrétariat de poursuivre l'élaboration d'un résumé des débats qui ont eu lieu pendant la réunion d'information tenue le 15 février et de fixer une date pour la prochaine réunion d'information.
- d) En ce qui concerne l'organigramme de l'OMPI par objectif stratégique, diffusé aux États membres le 31 mars 2008, le comité recommande que
- i) le travail supplémentaire à réaliser en vue d'améliorer l'organigramme
 - soit lié aux objectifs et aux stratégies établis pour chaque programme tels qu'ils figurent dans le programme et budget pour l'exercice 2008-2009,
 - consiste à indiquer séparément le nombre de postes inscrits au budget ordinaire et de postes temporaires approuvés dans le cadre du programme et budget 2008-2009 ainsi que les effectifs correspondants,
 - consiste à établir la liste des postes D1 et D2, et
 - permette de déterminer les personnes engagées dans le cadre de différents types de contrat dont le financement est assuré à l'aide de crédits budgétaires ordinaires non affectés au personnel et d'autres sources de financement telles que des fonds fiduciaires,
 - ii) le Secrétariat élabore un organigramme complet compte tenu des indications figurant dans l'alinéa d)i) ci-dessus.

- e) Le Comité du programme d'améliorations structurelles devrait présenter un autre rapport à l'intention du comité sur les questions précitées suffisamment tôt avant la prochaine réunion du comité en août 2008; ce rapport devrait traiter notamment d'un système de contrôle interne (voir le paragraphe 8.d)).

B. STRATÉGIE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

26. M. Toledo, directeur du DGRH, a procédé à une présentation Powerpoint à l'intention du comité sur quatre projets, à savoir : élaboration d'une nouvelle politique de formation, travaux préparatoires en vue du lancement du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires, examen des procédures et des pratiques en matière de recrutement, et rationalisation des relations contractuelles existantes compte tenu des pratiques recommandées par l'ONU.

27. Au cours des délibérations, le comité a demandé des renseignements sur la gestion des risques en ce qui concerne le projet relatif au système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et dans quelle mesure le personnel de l'OMPI avait connaissance des normes de conduite de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), qui énonçaient les principes fondamentaux applicables en matière d'éthique et d'intégrité pour le personnel de l'OMPI.

28. Observations :

- a) Le comité n'a pas pu déterminer, sur la base de la documentation fournie et des délibérations, si des progrès avaient été réalisées en ce qui concerne le projet relatif au système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et a noté qu'aucun registre des risques n'avait été créé.
- b) Le comité a noté en outre que les normes de conduite de la CFPI étaient difficiles à trouver sur l'Intranet.

29. Recommandations :

- a) Un rapport détaillé, indiquant concrètement l'état d'avancement de tous les projets relatifs aux ressources humaines devrait être présenté au comité à sa prochaine réunion en août 2008;
- b) un registre des risques devrait être créé pour le projet relatif au système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et présenté au comité à sa prochaine réunion en août 2008;
- c) les normes de conduite de la CFPI promulguées par la CFPI en 2001 et mentionnées dans plusieurs ordres de service de l'OMPI devraient apparaître plus clairement sur la page Intranet de l'OMPI dédiée au DGRH.

C. LE NOUVEAU RÈGLEMENT FINANCIER ET SON RÈGLEMENT D'EXÉCUTION

30. Mme Graffigna, directrice exécutive et contrôleur, a présenté au comité un exposé sur l'application du nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution.

31. Observation :

Le comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution ainsi que la clarté des documents présentés.

32. Recommandation :

Conformément à l'article B2.a) du mandat du Comité d'audit, le comité recommande qu'une copie de tous les ordres de service et des autres documents relatifs au Règlement financier et à son règlement d'exécution soit communiquée au comité pour information et examen.

D. TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

33. Observations :

- a) Le comité a noté avec regret que, six mois plus tard, les recommandations du comité relatives aux TIC figurant dans le rapport de sa septième réunion (paragraphe 20 du document WO/AC/7/2), demeuraient sans suite malgré les demandes expresses formulées par le comité à sa huitième réunion tenue en février 2008 (paragraphe 25, 26 et 27.a) du document WO/AC/8/2).
- b) Le comité a pris note d'un rapport intitulé "Core IT Assessment. Final Report. Version 1.1", daté de mai 2007, établi par Sogeti, consultant externe, et a décidé d'étudier ce rapport à sa prochaine réunion.

34. Recommandations :

- a) Le directeur des services informatiques devrait présenter au comité, dans le cadre de ses activités de gestion, et après avoir consulté le Comité de l'informatique, un rapport intérimaire sur l'application de la recommandation formulée par le comité à sa septième réunion (paragraphe 20 du document WO/AC/7/2) en vue de la prochaine réunion de celui-ci en août 2008.
- b) Les fonctionnaires responsables devraient présenter suffisamment tôt avant la prochaine réunion du comité en août 2008 un rapport sur les actions entreprises à la suite de la présentation, en mai 2007, du document "Core IT Assessment. Final Report. Version 1.1".

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET RELATIF À LA NOUVELLE CONSTRUCTION

35. Les documents suivants ont été communiqués au comité par le Secrétariat :

Rapport intérimaire

Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 8 mai 2008, établi par M. Petit, président du Comité de la construction, et Mlle Boutillon, secrétaire de ce comité.

Questions financières et budgétaires

Lettre de Mme Graffigna, datée du 14 mai 2008, et annexes :

- Tableau I : Projection des flux de trésorerie pour la durée du projet de construction (1998 - 2012);
- Tableau II : Situation en ce qui concerne l'approbation du financement par les États membres de l'OMPI, et
- Note intitulée "Incidence des Normes IPSAS sur la comptabilité en ce qui concerne le projet relatif à la nouvelle construction.

Contrat

Traduction en anglais du contrat à prix fixe d'entreprise générale entre l'OMPI et l'entreprise générale IMPLENIA.

Charte de la nouvelle construction

- Charte du projet relatif à la nouvelle construction, version 7, publiée le 5 mai 2008, établie par M. Petit, président du Comité de la construction, et Mlle Boutillon, secrétaire de ce comité, et
- Charte du projet relatif à la nouvelle construction avec indication des différences entre les versions 6 et 7, datée du 5 mai 2008, établie par M. Petit et Mlle Boutillon.

Registres des risques

- Mise à jour n° 7 du registre des risques de l'OMPI (30 avril 2008),
- Registre des risques du pilote, actualisé le 31 mars 2008,
- Additif au registre des risques du pilote, pour le mois d'avril 2008.

Rapports mensuels du pilote

Rapports mensuels du pilote pour février et mars 2008.

36. Des informations et des explications supplémentaires ont été données oralement au comité par : M. Petit, vice-directeur général et président du Comité de la construction, Mlle Boutillon, secrétaire du Comité de la construction, M. Jean-Daniel Fehr, directeur général du projet, Burckhardt+Partner SA (ci-après dénommé “pilote”), Mme Graffigna, directrice exécutive et contrôleur, et M. Favatier, directeur du Département des finances, Bureau du contrôleur.

37. Observations :

- a) Le comité a été informé du fait que les travaux de construction avaient débuté le 7 avril 2008 et que, globalement, le projet avait démarré à la satisfaction générale du Comité de la construction, de l'équipe interne chargée du suivi du projet et du pilote.
- b) En ce qui concerne le financement du projet, le comité a été informé du fait qu'il n'était pas prévu de faire usage des fonds disponibles au titre du prêt bancaire avant le quatrième trimestre de 2008, et que, dans l'intervalle, les paiements seraient effectués au moyen des liquidités dont disposait l'OMPI.
- c) S'agissant de l'état du financement, le comité a été informé du fait qu'un montant de 18,92 millions de francs suisses n'avait pas encore été approuvé par les États membres. Ce montant ne comprenait pas les 7,88 millions de francs suisses prévus en tant que réserve pour faire face à des imprévus, conformément à la recommandation du vérificateur extérieur (paragraphe 44 du document A/43/INF/6). Toutefois, à ce stade, rien ne permettait de penser qu'il serait nécessaire d'utiliser la réserve pour imprévus. Il restait néanmoins à déterminer dans quelle mesure les dépenses relatives au projet seraient financées au moyen des réserves de l'OMPI ou au moyen du prêt bancaire. Ainsi que cela a été indiqué précédemment dans le rapport de la huitième réunion du comité (document WO/AC/8/2), le Secrétariat a confirmé que l'utilisation des réserves pour financer une partie du coût de la construction devrait être recommandée par le Comité du programme et budget puis approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI.
- d) Les autres dépenses relatives au pilote, au consultant de l'OMPI et au montant des intérêts à payer sur le prêt bancaire (ces dépenses sont financées à partir du budget ordinaire) devront aussi être approuvées pour l'exercice biennal 2010-2011.
- e) En examinant les projections de flux de trésorerie concernant le projet relatif à la nouvelle construction, le comité a noté que ces projections étaient présentées essentiellement en vue de montrer les retraits de fonds anticipés au titre du prêt bancaire.

38. Recommandation :

Le comité recommande que la projection des flux de trésorerie pour la durée du projet relatif à la nouvelle construction soit modifiée en vue d'indiquer la part du financement provenant a) des réserves de l'OMPI, b) du budget ordinaire de l'OMPI, et c) du prêt bancaire.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR**QUESTIONS DIVERSES****A. PRÉSENTATIONS**

39. Un exposé d'introduction au travail du Secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités a été présenté devant le comité. Une présentation Powerpoint suivie d'un débat a été faite par M. Narendra Sabharwal, vice-directeur général.

40. Une autre séance d'information a été donnée par M. Sherif Saadallah, directeur exécutif, Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement, à propos de l'état d'avancement du plan d'action de l'OMPI pour le développement.

B. RELATIONS ENTRE LE PERSONNEL ET LA DIRECTION

41. Le comité a rencontré le nouveau président du Conseil du personnel, M. Denis Croze. Celui-ci a mentionné certains principes particulièrement importants pour l'Association du personnel, y compris la consultation et le dialogue avec la direction ainsi que le respect du droit et l'application de ce principe. Il a aussi évoqué plusieurs priorités parmi lesquelles : le reclassement, une stratégie en matière de postes et d'évolution des carrières, la composition des comités de sélection, et la situation qui se perpétue s'agissant des contrats de courte durée et des consultants.

42. Le directeur du Département de la gestion des ressources humaines était présent. Il avait déjà rencontré le nouveau président de l'Association du personnel et a donné l'assurance au comité qu'il continuerait à coopérer avec l'Association du personnel.

C. ÉTAT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2007

43. Une lettre du directeur général adressée au président du comité accompagnant les états financiers par l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2007 avait apparemment été écrite; elle portait la date du 8 avril 2008. Toutefois, la lettre et les états financiers n'ont été reçus par le comité que le 20 mai 2008, date à laquelle le comité était déjà réuni. Par conséquent, le comité n'a pas examiné cette question. Il est parvenu à la conclusion qu'un système plus structuré devrait être mis en place en ce qui concerne la transmission des documents qui lui étaient destinés.

44. Recommandations :

- a) Le Secrétariat devrait définir un système structuré de transmission des documents à l'intention du comité; ce système serait examiné par le comité à sa prochaine réunion en août 2008.
- b) L'état financier et le rapport de gestion financière devraient être présentés par le Secrétariat au comité à sa prochaine réunion en août 2008.

D. PROCHAINE RÉUNION

45. La prochaine réunion du comité devrait se tenir du 25 au 28 août 2008.

46. Sous réserve de plus amples discussions au sein du comité, le projet d'ordre du jour de cette réunion devrait comporter les points suivant :

1. Examen du travail de la Division de l'audit et de la supervision internes
2. État financier et rapport de gestion financière
3. Étude bureau par bureau
4. Techniques de l'information et de la communication (TIC)
5. Projet relatif à la nouvelle construction
6. Questions diverses

[L'annexe I suit]

OMPI



WO/AC/9/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 19 mai 2008

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

Neuvième réunion
Genève, 19 – 22 mai 2008

ORDRE DU JOUR

adopté par le Comité d'audit de l'OMPI

1. Examen du travail de la Division de l'audit et de la supervision internes (y compris le rapport d'audit sur les achats)
2. Étude bureau par bureau
3. Projet relatif à la nouvelle construction
4. Questions diverses

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

LISTE DES SIGLES

CFPI	Commission de la fonction publique internationale
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines
PwC	PricewaterhouseCoopers
TIC	Techniques de l'information et de la communication

[Fin de l'annexe II et du document]

OMPI



WO/AC/8/2
ORIGINAL: anglais
DATE: 29 février 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

Huitième réunion
Genève, 18 – 21 février 2008

RAPPORT

adopté par le Comité d'audit de l'OMPI

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
Introduction	1 to 4
Points de l'ordre du jour	
Point 1 : Réunion commune avec le président de l'Assemblée générale de l'OMPI et la présidente du Comité de coordination de l'OMPI	5 à 7
Point 2 : Réunion avec le vérificateur externe des comptes	8
Point 3 : Étude bureau par bureau	9 à 27
A. Programme d'améliorations structurelles.....	10 à 13
B. Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires (PAS).....	14 à 16
C. Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier	17 à 19

D. Planification des ressources d'entreprise (ERP)	20 à 24
E. Techniques de l'information et de la communication (TIC)	25 à 27
Point 4 : Projet relatif à la nouvelle construction	28 à 31
Point 5 : Questions diverses	32 à 42
A. Présentations.....	32 & 33
B. Relations entre le personnel et la direction	34 à 38
C. Audit et supervision internes.....	39 & 40
D. Prochaine réunion.....	41 & 42
Annexe I : Ordre du jour adopté par le comité	
Annexe II : Déclaration du président du Comité d'audit de l'OMPI pendant la réunion informelle organisée pour les États membres sur le programme d'améliorations structurelles, tenue le 15 février 2008	
Annexe III : Liste de sigles	

INTRODUCTION

1. Le Comité d'audit de l'OMPI (ci-après dénommé "comité") a tenu sa huitième réunion du 18 au 21 février 2008. Étaient présents MM. Khalil Issa Othman (président), Geoffrey Drage, Gong Yalin, George Haddad, Akuetey Johnson, Akeem Oladele, Igor Shcherbak et Gian Piero Roz.
2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour après y avoir apporté des modifications (annexe I).
3. Le président a donné des informations au comité sur sa réunion avec le directeur général de l'OMPI, ainsi que le comité en était convenu à sa septième réunion. La réunion en question visait principalement à faire savoir au directeur général que, de l'avis du comité, la direction générale de l'OMPI, ainsi que la haute direction, devraient utiliser la période de transition jusqu'à l'élection d'un nouveau directeur général pour élaborer un programme intégré d'améliorations structurelles et une feuille de route pour la mise en œuvre de ce programme, indiquant les besoins sur le plan de l'organisation et des ressources. Il a aussi appelé l'attention du directeur général sur le fait que le comité considérait qu'il était "insatisfaisant que, de fait, la Division de l'audit et de la supervision internes ne fonctionne pas conformément à son mandat, et aux besoins de l'Organisation, et qu'elle ne soit pas en mesure de le faire de manière réaliste aussi loin qu'on puisse prévoir" (document WO/AC/7/2).
4. Le président a aussi donné des informations au comité sur une réunion d'information organisée à l'intention des États membres de l'OMPI sur le programme d'améliorations structurelles, qui s'est tenue le 15 février 2008, à laquelle ont aussi participé MM. Pieter Zevenbergen (vice-président), George Haddad, Igor Shcherbak et Gian Piero Roz. Pendant cette réunion, le Comité du programme d'améliorations structurelles a présenté des diapositives sur le programme d'améliorations structurelles qu'il avait déjà présentées au comité le 4 décembre 2007, et a aussi fourni une réponse au rapport sur la septième réunion du comité. Le président du comité a exprimé l'avis du comité. Sa déclaration est jointe au présent rapport (annexe II).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

RÉUNION COMMUNE AVEC LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ET LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI

5. Le président du comité a souhaité la bienvenue au président de l'Assemblée générale, M. Martin I. Uhomoibhi, représentant permanent, Mission permanente du Nigéria à Genève, et à la présidente du Comité de coordination, Mme Hilde Janne Skorpen, représentante permanente adjointe auprès de l'Office des Nations Unies et de la Conférence du désarmement, Mission permanente de la Norvège à Genève. Le président du comité a souligné l'importance de l'interaction entre ces deux organes et le comité. Il leur a donné des informations sur le rôle du comité, depuis sa création, en ce qui concerne les différents points dont il a été saisi, en particulier le projet relatif à la nouvelle construction et l'étude bureau par

bureau, et a attiré leur attention sur la place de l'étude bureau par bureau, évoquée aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus. Le président a aussi rappelé la mission et le rôle du comité en tant qu'organe d'examen et de supervision externe, indépendant et de caractère consultatif.

6. La présidente du Comité de coordination a informé les participants de la réunion des éléments nouveaux intervenus en ce qui concerne le choix d'un nouveau directeur général, y compris la tenue de la prochaine session du Comité de coordination de l'OMPI les 13 et 14 mai 2008 en vue de désigner un candidat appelé à être nommé à ce poste par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2008. Elle a aussi évoqué les éventuels critères et méthodes applicables pour choisir le candidat. Cet exposé a été suivi d'un échange de vues.

7. Le président de l'Assemblée générale a donné des informations au comité sur certaines questions examinées à la dernière session de l'Assemblée générale en septembre/octobre 2007 et sur la façon dont tous les participants ont finalement contribué au rétablissement d'un climat plus calme et plus paisible dans l'Organisation. Il a informé le comité que la prochaine réunion des assemblées des États membres de l'OMPI, qui se tiendra le 31 mars 2008, traiterait de deux points à savoir : i) adoption du programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2008-2009 et ii) questions diverses. Le président de l'Assemblée générale a insisté sur la poursuite du processus de renforcement de la confiance et d'apaisement. Il a aussi souligné le rôle du Comité d'audit en tant qu'organe d'examen et de supervision externe, indépendant et de caractère consultatif, ainsi que sur l'utilité de son travail, y compris ses conclusions et recommandations.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

RÉUNION AVEC LE VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

8. Les membres du comité ont rencontré le vérificateur externe des comptes, représenté par M. Denys Neier du Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse, qui a résumé les questions dont traitait le vérificateur externe depuis 2006. Le comité a noté que le travail du vérificateur externe des comptes était axé sur la vérification du respect des engagements alors que certains des problèmes que connaissait l'OMPI depuis quelques années relevaient de l'efficacité de la gestion et de l'absence d'une fonction appropriée d'audit interne. Le comité a exprimé le souhait de voir le vérificateur externe des comptes s'impliquer davantage à ce niveau.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉTUDE BUREAU PAR BUREAU

9. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le comité a examiné le programme d'améliorations structurelles en général et des éléments connexes (système d'évaluation et de notation des fonctionnaires, Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier, planification des ressources d'entreprise et TIC), le Secrétariat ayant déjà commencé de travailler sur certains de ces éléments avant le rapport final de PricewaterhouseCoopers (PwC) sur l'évaluation bureau par bureau des ressources humaines et financières de l'OMPI.

A. PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

10. Les documents suivants ont été communiqués au comité par le Secrétariat de l'OMPI :

Réponse du Secrétariat au rapport du Comité d'audit sur l'étude bureau par bureau

- lettre de M. Petit, vice-directeur général, en date du 7 février 2008, au président du Comité d'audit de l'OMPI, et
- document intitulé : "The Secretariat's Response to the Audit Committee's Report on the Desk-to-Desk Review (WO/AC/7/2, paragraphs 21 to 31)".

Réunion d'information à l'intention des États membres de l'OMPI sur le programme d'améliorations structurelles

- lettre de M. Petit, vice-directeur général, datée du 8 février 2008 au président du Comité d'audit de l'OMPI, et
- document ORGIP/IM/GE/08/2 : "Programme d'améliorations structurelles", daté du 5 février 2008, présenté pendant une réunion d'information à l'intention des États membres de l'OMPI sur le programme d'améliorations structurelles tenue le 15 février 2008.

11. Des informations supplémentaires ont été communiquées verbalement au comité par M. Petit, vice-directeur général et président du Comité du programme d'améliorations structurelles, et des membres de ce comité.

12. Observations :

- a) En ce qui concerne la réunion d'information à l'intention des États membres sur le programme d'améliorations structurelles tenue le 15 février 2008 :
 - i) le Secrétariat, dans son document d'information ORGIP/IM/GE/08/2 et ensuite par le biais du Comité du programme d'améliorations structurelles dans le cadre de sa réunion tenue avec le comité, a annoncé que la portée du programme d'améliorations structurelles demeurait dans une large mesure inchangée et, effectivement, la présentation PowerPoint donnée le 15 février 2008 était pratiquement identique à celle réalisée pour le Comité d'audit, pendant sa septième réunion le 4 décembre 2007;
 - ii) comme cela a été indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, immédiatement après que le Secrétariat a présenté le programme d'améliorations structurelles, le président du comité a fait une déclaration, qui est jointe au présent rapport à titre d'information (annexe II); et
 - iii) les États membres qui ont participé à la réunion d'information tenue le 15 février et qui ont fait des déclarations ont appuyé les recommandations formulées par le comité dans son rapport sur la septième réunion et ont demandé certains renseignements.

- b) Concrètement, le programme d'améliorations structurelles comprend certaines actions que le Secrétariat avait déjà lancées avant le rapport final de PwC sur l'évaluation bureau par bureau des ressources humaines et financières de l'OMPI.
- c) Pendant la huitième réunion du comité, de hauts fonctionnaires du Secrétariat ont répété à plusieurs reprises à celui-ci que la portée d'un programme intégré d'améliorations structurelles et la planification de sa mise en œuvre étaient nécessairement limitées par deux éléments fondamentaux :
- i) l'absence d'approbation par les États membres du programme et budget révisé pour l'exercice 2006-2007 et du nouveau programme et budget pour l'exercice 2008-2009 respectivement, et
 - ii) la période de transition jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.
- d) Le comité n'a pas jugé ces deux facteurs totalement convaincants pour les raisons suivantes :
- i) le comité considérait que les opérations de l'OMPI n'avaient pas connu une baisse précitée au point de placer l'Organisation dans l'incapacité de fonctionner sur la base de son budget adopté initialement pour l'exercice 2006-2007. En outre, la réforme pouvait être menée même en dépit d'une diminution du budget, comme cela a été le cas dans certaines autres organisations des Nations Unies, et
 - ii) le comité a continué d'estimer que la direction générale et la haute direction pouvaient se fonder sur leur expérience, leur connaissance de l'Organisation et leur réponse au rapport final de PwC, ainsi que sur les recommandations formulées ultérieurement par le comité et les décisions prises par l'Assemblée générale, pour commencer d'élaborer un programme intégré d'améliorations structurelles ainsi qu'une feuille de route pour la mise en œuvre de ce programme indiquant les besoins sur le plan de l'organisation et des ressources.
- e) En ce qui concerne les actions et les éléments distincts et isolés :
- i) il est question ailleurs dans le présent rapport des éléments (tels que système ERP et TIC) du programme d'améliorations structurelles actuel et il ressort clairement des entretiens tenus avec les fonctionnaires responsables du Secrétariat à cet égard que la question de l'imbrication de ces éléments doit encore être étudiée;
 - ii) ainsi que cela est souligné dans le rapport sur sa sixième réunion (document WO/AC/6/2), le comité est d'avis que l'OMPI, en tant qu'organisation, ne pourra pas fonctionner efficacement à l'avenir "ni comme une série de compartiments étanches ni sans une direction et un personnel présentant le juste équilibre de responsabilités et de compétences, étayées par une culture d'entreprise ouverte, soucieuse

d'équité et fondé sur la communication, opérant dans un cadre de gestion avisée des risques et de contrôle interne". De l'avis du comité, c'est l'absence même de ces caractéristiques, comme le souligne le rapport final de PwC, qui constitue un obstacle à la planification et à la mise en œuvre du programme intégré nécessaire pour apporter des améliorations structurelles.

- f) La possibilité de tenir une réunion supplémentaire à participation non limitée avec les États membres a été étudiée avec le Secrétariat, qui a indiqué qu'une telle réunion pourrait être organisée pendant le deuxième trimestre de 2008.

13. Recommandations

Le comité a recommandé

- a) que le compte rendu de la réunion d'information tenue le 15 février 2008 soit rédigé et diffusé aux États membres et au comité;
- b) qu'une nouvelle réunion des États membres à participation non limitée se tienne pendant le deuxième trimestre de 2008 en vue d'examiner un autre rapport intérimaire sur le programme d'améliorations structurelles compte tenu des décisions prises par l'Assemblée générale, ainsi que des recommandations déjà formulées par le comité, et des demandes exprimées par les États membres pendant la réunion d'information du 15 février 2008; et
- c) que le Secrétariat communique un rapport intérimaire au comité pour sa prochaine réunion, qui se tiendra en mai 2008.

B. SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE NOTATION DES FONCTIONNAIRES (PAS)

14. Le Secrétariat de l'OMPI a communiqué au comité le document suivant :

"Proposal for the Enhancement of the Current Paper-based Performance Appraisal System (PAS)", daté de février 2008.

15. Un exposé a été présenté au comité par M. Toledo, directeur de la Division de la gestion des ressources humaines, sur la proposition de système d'évaluation et de notation des fonctionnaires, après quoi le comité a soulevé un certain nombre de points, y compris celui indiqué ci-après au paragraphe 24.d)iv).

16. Recommandation :

Le Secrétariat devrait analyser la pratique recommandée dans le système des Nations Unies en ce qui concerne les procédures de recours en relation avec le PAS afin de créer un mécanisme de règlement équitable, rapide et simple des litiges entre les membres du personnel et les supérieurs hiérarchiques hors du cadre du système d'administration de la justice qui se caractérise par des procédures contraignantes, longues et coûteuses.

C. NOUVEAU RÈGLEMENT FINANCIER ET RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU RÈGLEMENT FINANCIER

17. Le Secrétariat de l'OMPI a communiqué au comité les documents suivants :

lettre de Mme Graffigna, datée du 15 février 2008, au président du Comité d'audit de l'OMPI et pièces jointes.

18. Un exposé sur la mise en œuvre du nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution a été présenté au comité par Mme Graffigna, directrice exécutive et contrôleur, et Mme Bona, chef de la Section du budget, Bureau du contrôleur.

19. Le comité a décidé de revenir sur cet exposé à sa prochaine réunion.

D. PLANIFICATION DES RESSOURCES D'ENTREPRISE (ERP)

20. Le Secrétariat de l'OMPI a communiqué le document ci-après au comité :

document A/43/15 : "Projet d'utilisation des réserves disponibles à moyen terme", présenté aux assemblées des États membres de l'OMPI, réunies du 24 septembre au 3 octobre 2007 (l'annexe I de ce document contient notamment le document WO/PBC/12/4(c) "Proposition relative à la mise en œuvre d'un système de planification des ressources d'entreprise (ERP)", présenté à la douzième session du Comité du programme et budget, tenue du 11 au 14 septembre 2007).

21. Des renseignements complémentaires ont été donnés verbalement au comité par Mme Graffigna, contrôleur et directrice exécutive, et Mme Bona, chef de la Section du budget, Bureau du contrôleur.

22. Le comité a noté ce qui suit :

- a) le rapport final de PwC fait largement état de la nécessité pour l'Organisation de mettre en œuvre des systèmes de gestion modernes;
- b) la mise en œuvre des principes relatifs aux Normes comptables internationales du secteur public dépend d'une amélioration du module financier ERP déjà utilisé par le Secrétariat;
- c) certains projets compris dans le programme d'améliorations structurelles actuel, en particulier l'application du Règlement financier et de son règlement d'exécution, du PAS et d'une stratégie en matière de ressources humaines, dépendent de la mise en œuvre du système ERP; et
- d) le coût de mise en œuvre et de gestion du système ERP et les risques liés à la mise en œuvre augmentent avec l'adaptation aux besoins particuliers des produits standard.

23. Observations :

- a) la mise en œuvre d'un système ERP est une nécessité opérationnelle stratégique pour l'Organisation. Toutefois, le Secrétariat semble s'en remettre, de façon excessive, à un système ERP pour résoudre des questions de gestion lorsque, en fait, ce système ne constitue qu'un instrument qui ne peut pas en soi permettre de résoudre toutes les questions administratives et opérationnelles auxquelles l'OMPI fait face;
- b) le projet présenté aux États membres semble reposer sur une base solide, mais le projet de programme d'améliorations structurelles témoigne d'une absence d'intégration entre les actions prévues dans le programme et le projet ERP;
- c) au vu de l'expérience dans les secteurs privé et public, y compris dans les organisations du système des Nations Unies, les risques liés à la mise en œuvre d'un système ERP sont extrêmement élevés. Plus précisément, le passage des pratiques manuelles et faisant appel au support papier à l'OMPI à un système ERP sous-entend des modifications fondamentales dans le mode de travail du personnel et de la direction;
- d) les carences existant à l'OMPI au niveau de la gestion et de la compétence dans le domaine des TIC, ainsi qu'il ressort du rapport final de PwC, constituent un élément de risque supplémentaire dans la perspective du projet;
- e) les estimations de coûts (document WO/PBC/12/4(c)) pour certains éléments du projet, à savoir la conversion des données, la diffusion d'informations et la formation semblent sous-estimées, et les coûts projetés pour l'exploitation et la gestion du système ainsi que pour la mise en œuvre des mesures postérieures au projet font défaut; et
- f) le calendrier d'exécution du projet est compromis par suite du retard dans l'approbation du projet ou de parties de celui-ci; ce risque est amplifié par le fait qu'aucune décision ne sera prise avant les sessions des assemblées des États membres de 2008.

24. Recommandations :

- a) le Secrétariat devrait tirer parti des moyens considérables de diffusion de l'information qu'un système ERP pourrait mettre à disposition des États membres en termes d'accès à des informations récentes sur la gestion;
- b) en vue de garantir une application réussie des Normes IPSAS le 1^{er} janvier 2010, le Secrétariat devra donner la priorité, en travaillant en étroite consultation avec d'autres organismes des Nations Unies utilisant le même système, à l'actualisation en 2009 des modules de logiciels de comptabilité du système ERP déjà utilisés, et un financement approprié devra être assuré par les États membres pour cette partie du projet ERP;

- c) afin d'améliorer les estimations relatives au coût du projet, le Secrétariat devrait inclure dans la proposition de projet figurant dans le document WO/PBC/12/4(c) :
- i) une estimation initiale des coûts relatifs à la préparation et au nettoyage des données existant dans les systèmes en place et aux nouvelles collections de données, compte tenu, le cas échéant, de l'expérience d'autres organisations des Nations Unies appliquant le même système ERP; et
 - ii) le coût prévu en ce qui concerne la gestion et le fonctionnement du système ERP (hébergement, personnel, maintenance, mises à jour, formation, communication d'informations, etc.) après la mise en œuvre du système, compte tenu de toute économie qui pourrait être réalisée à la suite de l'arrêt des systèmes en place, ainsi que des coûts liés au recrutement de personnel doté de nouvelles compétences;
- d) afin d'assurer une mise en œuvre économique et efficace d'un système ERP, si un tel système est approuvé par les États membres :
- i) le pouvoir et la responsabilité en ce qui concerne les décisions à prendre en temps voulu sur les questions qui ne manqueront pas de se poser pendant la mise en œuvre du système devront être confiés au président du comité directeur pour le projet (paragraphe 42 du document WO/PBC/12/4(c));
 - ii) création de mécanismes de coordination par le Comité du programme d'améliorations structurelles afin de veiller à établir une étroite collaboration entre les personnes participant aux différents projets relevant du programme d'améliorations structurelles (actuels et futurs) et les personnes mettant en œuvre le système ERP, en vue d'éviter, en particulier, des adaptations potentiellement coûteuses aux exigences des clients (troisième point du paragraphe 36 du document WO/PBC/12/4(c));
 - iii) mise en adéquation, dans la mesure du possible, par la direction de l'interprétation et de l'application par l'Organisation des règles applicables dans le domaine du personnel et des finances avec les règles appliquées le plus couramment dans le cadre du système des Nations Unies et éventuellement déjà intégrées dans la version utilisée du logiciel; et
 - iv) confirmation que le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires (PAS) proposé peut être mis en œuvre dans le cadre du système ERP sans adaptation coûteuse;
- e) mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport sur la septième réunion du comité (document WO/AC/7/2) en ce qui concerne la formation du personnel aux TIC et la vérification des compétences dans le domaine des TIC lors du recrutement et de la promotion du personnel, compte

tenu des compétences en la matière nécessaires dans les systèmes de gestion modernes et de la modification du cadre de travail à la suite de mise en œuvre du système ERP.

E. TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

25. Des informations ont été données oralement au comité par les personnes suivantes : M. Gurry, vice-directeur général et président du Comité de l'informatique, M. Yo Takagi, directeur exécutif, Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques et Académie mondiale de l'OMPI, et membre du Comité de l'informatique, et M. Neil Wilson, directeur des Services informatiques, Division de l'informatique, et membre du Comité de l'informatique.

26. Le comité a noté que :

- a) le directeur des Services informatiques n'avait pas connaissance des recommandations formulées par le comité pendant sa septième réunion à propos du rapport sur l'audit informatique (document WO/AC/7/2) et, par conséquent, ne les avait pas encore examinées;
- b) bien que la stratégie informatique fasse partie intégrante du programme d'améliorations structurelles, tel qu'il a été présenté aux États membres, le Comité de l'informatique n'envisage pas d'élaborer de stratégie tant qu'une stratégie d'entreprise appropriée n'a pas été adoptée pour le Secrétariat;
- c) le Comité de l'informatique a décidé de s'intéresser avant tout à des domaines considérés comme des impératifs opérationnels immédiats et de préparer le terrain en vue de faciliter la future prise de décision par la nouvelle direction, telle qu'un service disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, une politique structurée afin d'assurer la continuité des opérations, une plus grande capacité à reprendre les opérations après un sinistre, et un renforcement de la sécurité informatique; et
- d) les TIC constituaient simplement un instrument pour mettre en œuvre le plan d'action de l'Organisation et étaient tributaires de la définition d'un tel plan.

27. Recommandations :

- a) le Secrétariat devrait examiner les recommandations relatives aux TIC figurant dans le rapport sur la septième réunion du comité et présenter des informations actualisées au comité en temps voulu avant sa réunion de mai 2008, et
- b) en attendant la formulation d'une stratégie d'ensemble dans le domaine des TIC afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'activité de l'Organisation, le Comité du programme d'améliorations structurelles devrait élaborer un plan dans le domaine des TIC afin de favoriser et d'assurer l'intégration des différents projets relevant du programme d'améliorations structurelles.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET RELATIF À LA NOUVELLE CONSTRUCTION

28. Le Secrétariat de l'OMPI a communiqué les documents suivants au comité :

Budget révisé pour le projet relatif à la nouvelle construction

- lettre de Mme Graffigna, datée du 8 février 2008, au président du Comité d'audit, comprenant les annexes suivantes :

Tableau 1 : budget estimatif révisé par rapport au budget estimatif révisé de 2005 et à l'audit 2007 du vérificateur externe des comptes;

Tableau 2 : différence entre le budget estimatif révisé et le budget estimatif 2005;

Tableau 3 : état des décaissements;

Tableau 4 : financement des montants à décaisser le 1^{er} janvier 2008;

Tableau 5 : différence entre le budget estimatif révisé et l'audit 2007 du vérificateur externe des comptes.

Rapport intérimaire

Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 12 février 2008, établi par M. Petit, président, et Mme Boutillon, secrétaire du Comité de la construction.

Registres des risques

- Registre des risques de l'OMPI, version 5, daté du 31 janvier 2008, établi par M. Petit et Mme Boutillon, et
- Registres des risques du pilote, décembre 2007 (actualisé le 8 janvier 2008) et janvier 2008 (actualisé le 5 février 2008), établi par Burckhardt+Partner SA (ci-après dénommé "pilote").

Contrat avec l'entreprise générale

Copie du contrat entre l'OMPI et l'entreprise générale, signé le 8 février 2008.

Audit interne des registres des risques de l'OMPI

- "Une approche de l'audit interne concernant le projet relatif à la nouvelle construction", document établi par la Division de l'audit et de la supervision internes, présenté au Comité d'audit à sa cinquième réunion, tenue du 9 au 12 juillet 2007 et
- IAOD/IA/02/2007 : "Rapport d'audit final. Examen des registres de risques de l'OMPI en ce qui concerne le projet relatif à la nouvelle construction", daté du 17 décembre 2007, établi par la Division de l'audit et de la supervision internes.

Rapports mensuels du pilote

Rapports mensuels du pilote pour décembre 2007 et janvier 2008.

29. Des informations et des explications supplémentaires ont été données oralement au comité par : M. Petit, vice-directeur général et président du Comité de la construction; Mme Boutillon, secrétaire du Comité de la construction; Mme Graffigna, directrice exécutive et contrôleur; Mme Bona, chef de la Section du budget, Bureau du contrôleur; M. Favatier, directeur du Département des finances, Bureau du contrôleur; M. Sevilla, directeur de la Division des achats et des contrats, Secteur des affaires générales et de l'administration; M. Escudero, chef de la Section des contrats et des questions juridiques générales, Bureau du conseiller juridique; et M. Efendioglu, auditeur interne principal, Division de l'audit et de la supervision internes.

30. Observations :

- a) En ce qui concerne le financement du projet relatif à la nouvelle construction, le comité a été informé du fait que, actuellement, un intérêt de 3,5% était versé sur la plus grande partie des réserves de l'OMPI (dépôts auprès de la Banque nationale suisse) et qu'un intérêt, estimé à un taux de 4,5%, devrait être payé sur tout montant utilisé dans le cadre du dispositif bancaire relatif au prêt à la construction pendant la phase de construction. Par conséquent, à ce stade, il serait très avantageux de financer le projet relatif à la nouvelle construction, autant que possible, à partir des réserves plutôt que d'utiliser le dispositif de prêt (compte tenu de la nécessité de conserver des réserves d'un niveau suffisant en vertu du principe de prudence financière et dans la perspective d'autres demandes potentielles d'utilisation des réserves). Le Secrétariat a souligné que la question de l'utilisation des réserves serait examinée avec les États membres, pendant la prochaine session du Comité du programme et budget, qui, d'après les informations communiquées au comité, devrait se tenir pendant la première moitié du mois de septembre 2008.
- b) En ce qui concerne les coûts des mesures de sécurité pour le nouveau bâtiment, le vérificateur externe des comptes a estimé qu'il serait nécessaire de prévoir une somme de huit millions de francs suisses, en extrapolant à partir des estimations utilisées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ses bâtiments (qui sont aussi en bordure d'une rue principale). Cette estimation englobait des fonds destinés à assurer la sécurité du périmètre. Dans le coût du contrat conclu avec IMPLENIA, l'entreprise générale, le coût des fenêtres et des façades renforcées avait été pris en compte pour un montant d'environ deux millions et demi de francs suisses, à l'exclusion de toutes autres mesures recommandées dans le cadre des Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges de l'ONU. Cela signifie que le budget estimatif révisé, tel qu'il a été communiqué par le Secrétariat, prévoyant un montant de 153,6 millions de francs suisses pour l'entreprise générale, les honoraires et les coûts liés à la sécurité, pourrait être réévalué d'environ cinq millions et demi de francs suisses pour tenir compte de la part du coût de sécurisation du périmètre occupé par l'OMPI représentée par le nouveau bâtiment. Le comité a toutefois été informé du fait que des discussions sont en cours avec les autorités fédérales suisses en ce qui concerne la sécurité du périmètre et que, en outre, l'ensemble du projet de

renforcement de la sécurité devait être approuvé par les États membres. Par conséquent, il n'était pas possible pour le Secrétariat de fournir à ce stade des données budgétaires supplémentaires.

- c) Sur le total du coût du projet relatif à la nouvelle construction indiqué par le Secrétariat, soit 178 millions de francs suisses, montant qui comprend notamment l'achat du terrain et l'intérêt sur l'emprunt contracté à payer pendant la phase de construction, il reste à financer, soit par l'emprunt contracté pour la construction soit sur les réserves, environ 142 millions de francs suisses, dont quelque 116 millions à payer à l'entreprise générale. Ce montant pourrait atteindre plus de 155 millions de francs suisses compte tenu des mesures de sécurisation du périmètre et des imprévus.
- d) Le comité n'est pas toutefois arrivé à cerner quand les décaissements seraient effectués (il faut aussi inclure le temps nécessaire à l'autorisation donnée par le pilote), de quelle façon les décaissements seraient comptabilisés, et quelle proportion des dépenses à financer au moyen du prêt bancaire ou des réserves nécessiterait l'autorisation des États membres. Le comité a noté que la présentation du rapport correspondant serait probablement modifiée après l'introduction des Normes IPSAS en janvier 2010, par suite des modifications qui seraient apportées à ce moment au niveau de la comptabilité.
- e) Il a été indiqué au comité que, le contrat avec l'entreprise générale n'ayant été signé que le 8 février 2008 (alors qu'il avait été initialement envisagé de le signer à la mi-décembre 2007), l'entreprise générale, ayant besoin de temps pour procéder aux préparatifs nécessaires, ne commencerait véritablement les opérations de construction que le 7 avril 2008 pour normalement les terminer les 8 octobre 2010.
- f) Il a été noté par le comité que les registres des risques établis par le pilote et le Comité de construction de l'OMPI tiendraient compte des contrats signés par l'OMPI avec la banque et l'entreprise générale lors de la prochaine mise à jour des registres et seraient diffusés aux membres du comité.
- g) Le comité a été informé du fait que le pilote et l'équipe interne de suivi du projet se concentraient actuellement en vue de l'établissement d'un système de contrôle des coûts et des renseignements sur ce système seraient aussi communiqués au comité pour sa prochaine réunion.
- h) Le comité a noté le contenu du rapport d'audit interne sur les registres des risques et a formulé plusieurs observations. Ce rapport, avec d'autres points relatifs à l'audit interne, fera l'objet d'un examen plus approfondi pendant la réunion que tiendra le comité en mai 2008 (voir aussi le paragraphe 38).

31. Recommandations :

- a) les projections relatives aux flux de trésorerie qui doivent être établies pour la durée du projet relatif à la nouvelle construction doivent indiquer le calendrier trimestriel des décaissements et la source de financement, et préciser les bases et les hypothèses utilisées;

- b) La comptabilité du projet est établie afin de faire ressortir le programme trimestriel des dépenses budgétées par rapport aux coûts effectifs, assorti d'une analyse des écarts, avec indication là encore des bases et des hypothèses sur lesquelles reposent les estimations des coûts budgétés;
- c) la façon dont le projet relatif à la nouvelle construction est et sera intégré dans les comptes des exercices biennaux devra être indiquée systématiquement pour toutes les sources de financement, assortie, s'il y a lieu, d'une explication de l'incidence des Normes IPSAS, et
- d) le Secrétariat établit une analyse, pour toutes les sources de financement, des dépenses approuvées par les États membres et des dépenses qui doivent encore être approuvées.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTIONS DIVERSES

A. PRÉSENTATIONS

32. Un exposé d'introduction au Traité de coopération en matière de brevets a été présenté devant le comité par M. Francis Gurry, vice-directeur général. Cet exposé faisait partie d'une série de réunions tendant à familiariser les membres du comité avec les activités du Secrétariat.

33. Le comité aimerait que lui soit présenté un exposé d'introduction aux activités menées par le Secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités ainsi qu'au plan d'action de l'OMPI pour le développement, éventuellement pendant sa prochaine réunion.

B. RELATIONS ENTRE LE PERSONNEL ET LA DIRECTION

34. Suite à la décision prise pendant sa septième réunion (document WO/AC/7/2), le comité a rencontré les représentants du personnel et la direction.

35. La présidente du Conseil du personnel a porté les points suivants à la connaissance des membres du comité :

- a) le nombre des membres de l'Association du personnel a considérablement augmenté au cours des derniers mois pour atteindre le chiffre de 700;
- b) le personnel était préoccupé par ce qui était considéré comme une absence de transparence dans le processus de promotion et de nomination du personnel – domaines dans lesquels la consultation avec la direction ne progressait que lentement – et le système actuel qui consistait à constituer des comités de nomination ponctuels perpétuait les pratiques de recrutement direct dans certains cas;
- c) un jugement récent du Tribunal administratif de l'OTI semblait justifier les préoccupations du personnel;

- d) les représentants du personnel ont participé à un stade précoce au projet pour la création d'un nouveau système d'évaluation et de notation des fonctionnaires; et
- e) le directeur de la Division de la gestion des ressources humaines a établi de bonnes relations avec les représentants du personnel dans le cadre d'un régime de consultation.

36. Le directeur de la Division de la gestion des ressources humaines a donné les informations ci-après au comité :

- a) de nombreuses mesures ont été prises au cours des deux dernières années en vue d'améliorer les relations entre le personnel et la direction, notamment :
 - i) diffusion d'une circulaire sur les nominations et les promotions, y compris en ce qui concerne les agents temporaires;
 - ii) accès par les représentants du personnel à la version électronique du tableau des effectifs de l'Organisation;
 - iii) classement des postes par un expert extérieur à l'Organisation;
 - iv) création de trois organes pour les nominations et les promotions, et
 - v) création d'un système plus efficace de justice interne;
- b) au cours de l'exercice biennal 2006-2007, 141 membres du personnel ont été promus, soit plus de 15% de l'ensemble du personnel. Les promotions accordées dans les catégories des administrateurs et des services généraux l'ont été à partir des recommandations des comités consultatifs des promotions;
- c) le retard dans les reclassements était imputable à un nombre considérable et sans précédent de recommandations et au fait que plus d'une centaine de ces recommandations devaient encore être examinées par le classificateur extérieur ou par le Comité de classification, ou les deux;
- d) en 2006-2007, environ 120 postes ont été annoncés. Pendant la même période, il a été procédé à 107 nominations, dont environ 80% en faveur de candidats internes. Près de 60% de ces nominations ont concerné diverses catégories de personnel titulaire de contrats temporaires; et
- e) la question ancienne des membres du personnel titulaires de contrats temporaires exécutant des fonctions essentielles ne pouvait être traitée que progressivement, aussi par des mesures budgétaires (création de postes).

37. Le comité a noté ce qui suit :

- a) le manque de confiance dans les procédures administratives continuait d'être élevé face à l'impression de manque de transparence des procédures. Cela était particulièrement apparent en ce qui concerne les promotions et les nominations;

- b) l'organe de consultation officiel prévu dans le Statut et Règlement du personnel, à savoir le comité consultatif mixte, ne semblait pas fonctionner de façon optimale, c'est-à-dire selon la pratique suivie dans le cadre du système des Nations Unies. Ce comité ne s'est réuni qu'occasionnellement et les représentants du personnel n'ont pas demandé la tenue de réunions plus fréquentes, et
- c) la composition des comités des nominations et des promotions sur une base ponctuelle n'est pas conforme à la pratique recommandée dans le cadre du système des Nations Unies et a contribué à entretenir le manque de confiance dans le système des nominations et des promotions.

38. Recommandation :

L'Organisation devrait de toute urgence s'aligner sur les pratiques recommandées suivies dans le système des Nations Unies, en particulier par le Secrétariat de l'ONU, en ce qui concerne le mode de consultation officiel impliquant le personnel et la direction et le recours à des procédures transparentes en matière de nominations et de promotions, à tous les niveaux, y compris pour les grades D.1 et D.2, en adoptant les ordres de services existants sous réserve des modifications nécessaires.

C. AUDIT ET SUPERVISION INTERNES

- a) Mémoire interne daté du 24 janvier 2008 du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes au président du Comité d'audit de l'OMPI

39. Le comité a pris connaissance du contenu d'un mémoire interne daté du 24 janvier 2008 adressé par le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes au président du comité, contenant des commentaires sur la partie du rapport consacré à la septième réunion du comité relative à l'audit et à la supervision internes (document WO/AC/7/2). En l'absence du directeur de cette division, le comité a reporté l'examen du contenu du mémoire en question et a décidé d'analyser le travail de la Division de l'audit et de la supervision internes à sa prochaine réunion en mai 2008.

- b) Rapport final d'audit : examen du système et des procédures d'achat, daté du 19 décembre 2007, établi par la Division de l'audit et de la supervision internes

40. Le comité a décidé d'examiner ce rapport à sa prochaine réunion.

D. PROCHAINE RÉUNION

41. La prochaine réunion du comité devrait se tenir du 19 au 22 mai 2008.

42. Sous réserve de plus amples discussions au sein du comité, le projet d'ordre du jour de cette réunion devrait comporter les points suivants :

1. Examen du travail de la Division de l'audit et de la supervision internes (y compris le rapport d'audit sur les achats)

2. Étude bureau par bureau
3. Projet relatif à la nouvelle construction
4. Questions diverses

[L'annexe I suit]

OMPI



WO/AC/8/2

ORIGINAL: anglais

DATE: 29 février 2008

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ DE L'AUDIT DE L'OMPI

Huitième réunion
Genève, 18 – 21 février 2008

ORDRE DU JOUR

adopté par le Comité d'audit de l'OMPI

1. Réunion commune avec le président de l'Assemblée générale de l'OMPI et la présidente du Comité de coordination de l'OMPI
2. Réunion avec le vérificateur externe des comptes
3. Étude bureau par bureau
4. Projet relatif à la nouvelle construction
5. Questions diverses

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

RÉUNION D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉTATS MEMBRES
SUR LE PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES
15 FÉVRIER 2008

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

J'aimerais remercier le Secrétariat d'avoir organisé cette réunion d'information importante et d'avoir invité le Comité d'audit à y participer.

Notre objectif n'est pas de poursuivre ici nos discussions avec le Secrétariat de l'OMPI. Nous nous y emploierons la semaine prochaine. Nous souhaitons principalement donner des informations supplémentaires sur la participation du Comité d'audit à l'étude bureau par bureau et présenter certaines observations d'ordre général.

De façon générale, je dirai pour commencer que les mêmes diapositives ont été présentées au Comité d'audit le 4 décembre 2007. J'en viens maintenant aux rapports du comité et aux organes statutaires qui adoptent des mesures en se fondant sur ces rapports.

Il est fait état dans les documents soumis aux participants de la réunion de nos rapports précédents, principalement le sixième, qui a été présenté à l'Assemblée générale, et le septième, qui n'a pas encore été présenté officiellement au Comité du programme et budget.

Je dois souligner que les rapports du comité sont officiellement présentés au Comité du programme et budget et à l'Assemblée générale, qui se fondent sur ces rapports pour prendre des mesures, ainsi que cela a été le cas en ce qui concerne le sixième rapport, à la suite duquel l'Assemblée générale a adopté les recommandations du comité sur l'étude bureau par bureau, dans lesquelles le Secrétariat était invité

- i) à élaborer un programme intégré complet d'améliorations structurelles selon les grandes lignes et les priorités recommandées dans le rapport final de PwC et acceptées par le Secrétariat dans son rapport. Ce programme devait répondre aux critères suivants : précis, mesurable, atteignable, réaliste, en temps opportun et cohérent, et
- ii) à établir une feuille de route pour la mise en œuvre du programme, indiquant les besoins sur le plan de l'organisation et des ressources.

Toutefois, notre dernier rapport et ses conclusions et recommandations relatives à l'étude bureau par bureau, qui fait l'objet de l'annexe V du document ORGIP/IM/GE/08/2 intitulée "The Secretariat's Response to the Audit Committee's last Report on the Desk-To-Desk Review (WO/AC/7/2 paragraphes 21 à 31)", n'a pas été présenté aux États membres pour décision. Il sera présenté, avec le rapport de la huitième réunion du comité à la prochaine réunion du Comité du programme et budget pour suite à donner.

En ce qui concerne la dernière réunion du comité, j'aimerais rappeler que, dans sa lettre du 28 novembre 2007, le Secrétariat offrait de présenter au comité un "projet de programme" à l'aide de diapositives et proposait que le Comité du programme d'améliorations structurelles développe le programme en fonction des observations et des recommandations du comité.

Nos observations et recommandations relatives à la présentation du Secrétariat et aux discussions qui ont suivi figurent dans le rapport sur la septième réunion du comité (document WO/AC/7/2 du 18 décembre 2007), qui a ensuite été diffusé par le Secrétariat à tous les États membres. Je demande instamment aux représentants des États membres d'examiner à nouveau ce rapport.

Plus récemment, nous avons deux communications du Secrétariat, la première datée du 7 février 2008 avec en annexe la réponse du Secrétariat au rapport du Comité d'audit sur l'étude bureau par bureau ("The Secretariat's Response to the Audit Committee's Report on the Desk-To-Desk Review (WO/AC/7/2 paragraphes 21 à 31)", et la seconde, datée du 8 février 2008, contenant le programme d'améliorations structurelles, assorti d'une note explicative et d'annexes (ce document vient d'être présenté par le Secrétariat).

Ces documents ont été distribués aux membres du Comité d'audit. Chacun d'entre nous avons pu les lire et formuler certaines observations. Toutefois le comité en tant que tel ne se réunira en session officielle que la semaine prochaine, du 18 au 21 février; à cette occasion, il écouterait de nouveau des fonctionnaires de l'OMPI et dialoguera avec eux avant de se prononcer officiellement sur la question et de présenter ses conclusions et recommandations supplémentaires.

Bien que, en tant que comité, nous ne nous soyons pas prononcés collectivement sur la question, nos prises de position étant toujours l'aboutissement d'un consensus, je me risquerai toutefois à formuler les observations générales suivantes :

- 1) Nous, en tant que mécanisme d'examen et de supervision externe, et dans le respect de notre mandat, avons été associés à l'étude bureau par bureau depuis la création du comité. Le comité a présenté ses points de vue et soumis ses recommandations aux États membres et au Secrétariat au moyen dans des rapports périodiques. Notre participation a un caractère permanent.
- 2) Nous nous sommes efforcés principalement de placer la question de l'étude bureau par bureau dans le contexte de la réforme et du changement de mode de gestion, une tendance qui prévaut dans les organisations du système des Nations Unies depuis quelque temps.
- 3) En ce qui concerne l'OMPI, nous avons estimé – notre opinion a ensuite été confirmée par les États membres et le Secrétariat – que l'orientation générale du rapport final de PwC, le consultant extérieur, en particulier en ce qui concernait les actions recommandées, constituait une assise propice au lancement d'un programme intégré d'améliorations structurelles. Cela était conforme à la satisfaction avec laquelle le Secrétariat a accueilli le rapport.
- 4) Tel est le cadre dans lequel nous sommes parvenus à nos conclusions et à nos recommandations sur le projet de programme et la présentation faite par le Secrétariat pendant la septième réunion du comité.

- 5) Il convient de rappeler que plusieurs actions entreprises par le Secrétariat avaient déjà été engagées avant le rapport final de PwC. Nous pensons qu'il était convenu que ces actions et d'autres initiatives ne constitueraient pas en soi un programme intégré global de modifications structurelles.
- 6) D'où l'accent mis sur trois composantes principales de la réforme et du changement à opérer, à savoir :
 - direction générale et cadres,
 - ressources humaines, et
 - procédures et systèmes de l'Organisation.
- 7) Le projet de programme qui nous a été présenté par le Secrétariat le 4 décembre 2007 ne remplissait pas, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre rapport, les conditions qui en feraient un programme intégré d'améliorations structurelles capable d'être à la fois précis, mesurable, atteignable, réaliste, opportun et cohérent et ne contenait pas non plus une feuille de route pour la mise en œuvre du programme, indiquant les besoins sur le plan de l'organisation et des ressources.
- 8) Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par le Secrétariat, y compris la période de transition allant jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général, des retards intervenus dans l'approbation du programme et budget et des délais à respecter. Nous avons examiné longuement la situation avec le Comité du programme d'améliorations structurelles pendant notre dernière réunion. La solution qui consiste à faire comme si de rien n'était n'a pas été retenue. Se limiter aux actions en cours n'était pas suffisant. Comme nous l'avons dit dans notre rapport précédent, ces actions comportent des enjeux et des risques importants, qui devront être gérés avec rigueur. Un autre facteur de complexité est constitué par la nécessité de combiner ces modules. Par conséquent, nous estimons que le Secrétariat, et en particulier la haute direction, en se fondant sur son expérience et en mettant à profit les ressources existant à l'intérieur de l'Organisation et éventuellement à l'extérieur, pourrait progresser davantage sur la voie de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme intégré d'améliorations structurelles.

Enfin, nous nous réunirons lundi prochain pour mener à bien notre tâche qui consiste à faire le point sur la mise en œuvre des recommandations de l'étude bureau par bureau et de la décision de l'Assemblée générale, et à envisager les actions nécessaires. Nous présenterons officiellement un rapport au Comité du programme et budget. Ce rapport portera sur les septième et huitième réunions du comité.

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

LISTE DES SIGLES

DGRH	Division de la gestion des ressources humaines
ERP	Planification des ressources d'entreprise
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
PAS	Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires
PwC	PricewaterhouseCoopers
TIC	Techniques de l'information et de la communication

[Fin de l'annexe III et du document]

OMPI

WO/AC/7/2

ORIGINAL: anglais

DATE: 18 décembre 2007

F**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**
GENÈVE**COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI****Septième réunion**
Genève, 3 – 6 décembre 2007**RAPPORT**

1. Le Comité d'audit de l'OMPI (ci-après dénommé "comité") a tenu sa septième réunion du 3 au 6 décembre 2007. Étaient présents MM. Khalil Issa Othman (président), Pieter Zevenbergen (vice-président), Geoffrey Drage, Gong Yalin, George Haddad, Akuetey Johnson, Akeem Oladele, Igor Shcherbak et Gian Piero Roz.
2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (annexe I).
3. Le comité a été informé par le président des délibérations qui ont eu lieu lors des réunions ci-après : la réunion du Groupe de travail du Comité du programme et budget tenue le 10 septembre 2007, concernant l'examen du mandat du Comité d'audit et de la Charte révisée de l'audit interne de l'OMPI; la douzième session du Comité du programme et budget tenue du 11 au 14 septembre 2007; et la quarante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, tenue du 24 septembre au 3 octobre 2007. À cet égard, le président du comité avait participé aux délibérations du président de l'Assemblée générale et des Amis du président sur le point 12 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport d'audit interne de l'OMPI depuis la dernière session de l'Assemblée générale [à renvoyer aux Amis du président]".
4. Le président du comité a indiqué qu'il s'était mis en rapport avec le président de l'Assemblée générale dans l'idée que les membres du comité puissent s'entretenir avec lui durant la septième réunion du comité, mais le président de l'Assemblée générale était malheureusement absent de Genève cette semaine.

5. Le comité a été informé par la présidente du Comité de coordination, Mme Hilde Janne Skorpen, représentante permanente adjointe de la Norvège auprès de l'Office des Nations-Unies et de la Conférence du désarmement à Genève, des faits nouveaux survenus récemment, notamment en ce qui concerne la décision du directeur général d'avancer la procédure de désignation d'un candidat et de nomination d'un directeur général, ainsi que les résultats des réunions tenues par le président de l'Assemblée générale, la présidente du Comité de coordination et les coordonnateurs des groupes régionaux. Le comité a assuré Mme skorpen de sa volonté de contribuer, dans le cadre de son mandat, au bon déroulement de la période de transition.

6. Le comité souhaite s'entretenir avec le président de l'Assemblée générale, la présidente du Comité de coordination et les coordonnateurs des groupes régionaux à sa prochaine réunion, en février 2008.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : audit et supervision internes

7. Les documents ci-après ont été communiqués au comité par le Secrétariat de l'OMPI :

Audit et supervision internes

- Mémoire de M. Nick Treen, directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, adressé au président du comité, en date du 21 novembre 2007;
- copie d'une lettre adressée par M. Treen à M. Neier, vérificateur externe des comptes, en date du 22 novembre 2007; et
- système de planification pour l'audit interne à l'OMPI.

Recommandations relatives à la supervision avec état d'avancement de la mise en oeuvre

- Mémoire de M. Treen adressé au président du comité, en date du 30 novembre 2007; et
- liste de recommandations relatives à la supervision avec état d'avancement de la mise en oeuvre, en date du 30 novembre 2007.

8. Des informations et des explications supplémentaires ont été données oralement par M. Treen, directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, et par Mme Carlotta Graffigna, contrôleur et directrice exécutive, concernant les incidences sur le budget et l'externalisation.

9. Observations :

Audit et supervision internes

- a) Le comité a été gravement préoccupé par le fait que, même avec l'aboutissement de la procédure de recrutement d'un enquêteur, le problème de sous-effectif de la Division de l'audit et de la supervision internes reste critique, avec des incidences directes sur les activités de la division;

- b) le comité a noté que les fonds disponibles au titre des postes vacants ne semblaient pas avoir été utilisés de manière satisfaisante pour externaliser les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes;
- c) le comité a fait observer que le plan communiqué par le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes ne faisait aucunement mention des activités d'évaluation, d'investigation et d'inspection, ni de l'audit de la gestion, et pas davantage de la promotion de la bonne gouvernance. Les informations budgétaires, ainsi que les informations concernant l'élaboration de manuels pour la division, étaient également manquantes. Il s'agissait essentiellement d'un plan d'audit;
- d) le comité considère qu'il est globalement insatisfaisant que, de fait, la Division de l'audit et de la supervision internes ne fonctionne pas conformément à son mandat, et aux besoins de l'Organisation, et qu'elle ne soit pas en mesure de le faire de manière réaliste aussi loin qu'on puisse prévoir; et
- e) le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes est convenu avec le comité de la nécessité d'améliorer la Charte de l'audit interne afin de préciser les procédures à suivre dans le cas d'audits pouvant impliquer le directeur général et, éventuellement, d'autres hauts fonctionnaires.

Recommandations relatives à la supervision avec état d'avancement de leur mise en oeuvre

- a) Le comité a pris note des améliorations supplémentaires au système de suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, conformément à la recommandation qu'il avait faite à sa sixième réunion (septembre 2007). Il est resté préoccupé en ce qui concerne la valeur des assurances données et le signalement des problèmes; et
- b) Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a assuré le comité que sa division continuerait d'assumer la responsabilité de ce système de suivi. Il a informé le comité que les chefs de service faisaient preuve d'une coopération croissante à cet égard et qu'ils étaient conscients de la nécessité de mettre en œuvre les recommandations relatives à la supervision.

10. Le comité recommande

- a) que le Secrétariat lance une procédure de recrutement plus résolue pour pourvoir les postes vacants et que, dans l'intervalle, le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, avec le concours du contrôleur, renforce et intensifie l'externalisation des activités de la division et le recrutement de personnel temporaire;
- b) que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes accorde un rang de priorité plus élevé à l'achèvement des manuels pour la division en utilisant dans toute la mesure possible les instruments existants mis au point par d'autres organisations du système des Nations Unies;

- c) que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes soumette au comité, pour sa prochaine réunion, en février 2008, un plan de programmation révisé pour la division;
- d) que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes établisse de nouveaux projets de dispositions à insérer dans la Charte de l'audit interne pour tenir compte des cas particuliers pouvant impliquer le directeur général et d'autres hauts fonctionnaires; et
- e) que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, en partenariat avec les chefs de service concernés, donne des assurances concernant la mise en œuvre effective des recommandations relatives à la supervision.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : projet relatif à la nouvelle construction

11. Les documents suivants ont été communiqués au comité par le Secrétariat de l'OMPI :

Rapports intérimaires

- WO/PBC/12/7 – Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 17 août 2007, présenté à la douzième session du Comité du programme et budget, 11 – 13 septembre 2007;
- WO/GA/34/11 – Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 17 septembre 2007, présenté à la trente-quatrième session (18^e session ordinaire) de l'Assemblée générale de l'OMPI, 24 septembre – 11 octobre 2007;
- rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 27 novembre 2007, établi par M. Petit, président, et Mlle Boutillon, secrétaire, du Comité de la construction; et
- additif au rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction (27 novembre 2007), daté du 5 décembre 2007, établi par M. Petit, président, et Mlle Boutillon.

Charte de la nouvelle construction

- Charte du projet relatif à la nouvelle construction, version 6, datée du 20 novembre 2007, établie par M. Petit et Mlle Boutillon; et
- Charte du projet relatif à la nouvelle construction avec indication des différences entre les versions 5 et 6, datée du 20 novembre 2007, établie par M. Petit et Mlle Boutillon.

Registres des risques

- Registre des risques de l'OMPI, version 4, daté du 30 novembre 2007, établi par M. Petit et Mlle Boutillon; et
- Registre des risques du pilote, daté du 3 novembre 2007, établi par Burckhardt+Partner SA (ci-après dénommé "pilote").

Rapports mensuels du pilote

Rapports mensuels du pilote de juin à novembre 2007.

Audit du projet relatif à la nouvelle construction

A/43/INF/6 : “Rapport du vérificateur extérieur : audit intermédiaire du projet de construction du nouveau bâtiment administratif et stockage supplémentaire – suivi de l’audit 2006”, daté du 21 septembre 2007, présenté à la quarante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI, 24 septembre – 3 octobre 2007.

12. Des informations et des explications supplémentaires ont été données oralement au comité par M. Petit, président, et Mlle Boutillon, secrétaire, du Comité de la construction, ainsi que par M. Jean-Daniel Fehr, directeur général du projet, et M. Jean-Noël Alaterre, directeur adjoint du projet, Burckhardt+Partner SA (“pilote”). Le comité a été informé des progrès accomplis, qui indiquaient que le projet relatif à la nouvelle construction se déroulait globalement dans le respect du calendrier prévu.

13. En ce qui concerne les affirmations figurant aux paragraphes 9 et 20 du rapport intérimaire établi par le vérificateur externe des comptes (document A/43/INF/6), le comité réaffirme qu’il ne “supervise pas le projet”. Le comité ne participe à aucune tâche de mise en œuvre ou d’exécution, qui relèvent de la responsabilité et des prérogatives du Secrétariat. Il ne l’a jamais fait et n’a pas l’intention de le faire. Le comité n’a aucun pouvoir financier sur le projet et ne peut donc interférer dans la gestion financière du projet proprement dit. Les États membres ont donné pour mandat au comité de suivre l’avancement du projet, dans le cadre de ses réunions trimestrielles, et de les tenir informés par l’intermédiaire du Comité du programme et budget.

14. Le comité a noté ce qui suit :

- a) Le Comité de la construction, dans son additif au rapport sur l’état d’avancement du projet, avait présenté un budget de synthèse consolidé pour le projet relatif à la nouvelle construction, d’un montant total de quelque 164 millions de francs suisses, non compris une proposition relative à la constitution d’une provision pour imprévus d’un montant de 7 886 260 francs suisses, soit un total cumulé potentiel de 172 millions de francs suisses;
- b) le vérificateur externe des comptes, dans son rapport de suivi de l’audit 2006 du projet relatif à la nouvelle construction (document A/43/INF/6), avait chiffré le coût de la construction à 179 millions de francs suisses, y compris la provision mentionnée au point a) ci-dessus; et
- c) la dotation financière pour le projet relatif à la nouvelle construction approuvée par les États membres en octobre 2005 s’établissait à 125 millions de francs suisses, non compris les coûts d’acquisition du terrain de 13,5 millions de francs suisses et les coûts du concours d’architecture, soit 1,7 million de francs suisses, qui avaient été acquittés précédemment, et prévoyait qu’un montant de 114 millions de francs suisses devait être obtenu au moyen d’un emprunt bancaire.

15. Afin de préciser les choses, le comité recommande :
- a) que le Secrétariat établisse une révision finale de l'estimation budgétaire dès lors que le contrat à prix ferme pour le projet aura été conclu avec l'entreprise générale retenue, et que le coût du financement de l'emprunt souscrit auprès de l'établissement bancaire retenu sera connu. Il conviendrait d'établir la distinction entre les coûts déjà engagés et payés et ceux qui restent à financer;
 - b) qu'un état de rapprochement des comptes soit établi pour expliquer les différences entre l'estimation budgétaire révisée finale du Comité de la construction et celle du vérificateur externe des comptes; et
 - c) que le Secrétariat établisse une note d'information sur les questions suivantes :
 - i) le financement des coûts du projet qui ne sont pas couverts par l'emprunt bancaire;
 - ii) les dépenses à approuver par les États membres, avec une analyse des exercices budgétaires et des programmes qui ont été touchés ou qui le seront; et
 - iii) la manière dont les coûts rétrospectifs et les coûts prévus ont été et seront pris en considération.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : audit informatique

16. Le document suivant a été communiqué au comité par le Secrétariat de l'OMPI :

A/43/INF/5 : "Audit informatique", daté du 17 septembre 2007, présenté à la quarante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, 24 septembre – 3 octobre 2007.

17. Des informations supplémentaires ont été données oralement au comité par M. Neil Wilson, directeur des Services informatiques et directeur de la Division informatique.

18. Le comité a noté ce qui suit :

- a) Tant l'audit informatique que le rapport final de PricewaterhouseCoopers sur l'évaluation bureau par bureau font largement référence à un système de planification des ressources d'entreprise (ERP), qui a fait l'objet d'une proposition soumise aux États membres de l'OMPI pour examen dans le cadre de l'utilisation possible des réserves de l'Organisation (document WO/PBC/12/4(c)). Compte tenu de l'incidence d'un système ERP sur le programme intégré d'améliorations structurelles, sur les mécanismes de contrôle interne de l'utilisation des ressources et sur la communication des informations de gestion, d'audit et autres aux États membres, le comité a décidé qu'il examinerait la documentation relative au système ERP établie par le Secrétariat à sa prochaine réunion;
- b) des propositions relatives à la modernisation du système informatique de Madrid et de La Haye avaient aussi été soumises à l'examen des États membres dans le cadre de l'utilisation possible des réserves, et l'Assemblée de l'Union de Madrid avait approuvé ce projet;

- c) le rapport d'audit informatique n'avait pas pour but de conduire un audit complet des techniques de l'information et de la communication en termes d'applications, de technologies et de sécurité informatique. Toutefois, compte tenu des liens entre les différentes applications informatiques et de leur interdépendance, le rapport traitait également du projet d'ERP et d'autres questions; et
- d) ainsi qu'il est indiqué dans le rapport final de PricewaterhouseCoopers sur l'évaluation bureau par bureau, la réussite d'un programme d'améliorations structurelles dépend aussi dans une large mesure d'une infrastructure informatique efficiente et moderne.

19. Le comité a fait les observations ci-après :

- a) Compte tenu de la nature de ses travaux, l'OMPI dépend des techniques de l'information et de la communication pour ses activités essentielles plus que bon nombre d'organisations du système des Nations Unies, où les applications informatiques desservent principalement l'automatisation, la gestion des documents et les fonctions administratives;
- b) des systèmes informatiques modernes doivent être étayés par une infrastructure appropriée, fiable et efficiente et un personnel qualifié;
- c) le Comité de l'informatique récemment créé comprend des chefs de programme des départements organiques, ce qui permet de remédier dans une certaine mesure aux difficultés créées par la double fonction confiée à M. Wilson;
- d) la répartition des responsabilités informatiques entre les divers départements fait qu'il est difficile d'avoir une vue globale des ressources humaines et financières consacrées aux techniques de l'information et de la communication dans l'Organisation;
- e) les observations formulées par les chefs de programme concernés de l'OMPI au sujet des recommandations du vérificateur externe des comptes, qui figurent dans les recommandations relatives à la supervision avec état d'avancement de leur mise en œuvre établies par la Division de l'audit et de la supervision internes, ne contenaient aucune estimation budgétaire du coût de la mise en œuvre de ces recommandations;
- f) en raison des restrictions budgétaires récentes, l'infrastructure des techniques de l'information et de la communication au sein de l'Organisation n'a pas suivi le rythme du progrès technique. Des investissements seraient de nouveau possibles après l'approbation du programme et budget proposé pour 2008-2009. Toutefois, selon M. Wilson, cela ne permettrait pas à l'Organisation d'investir suffisamment dans les nouvelles technologies; et
- g) la mise en œuvre des nouvelles technologies est également compliquée par le fait que, ainsi qu'il ressort clairement du rapport final de PricewaterhouseCoopers sur l'évaluation bureau par bureau, les compétences internes des techniciens et des utilisateurs ne sont pas à jour. Il existe en particulier de sérieux doutes quant à

la capacité du personnel de la Division de la gestion des ressources humaines, habitué aux procédures établies pour assurer des transactions manuelles, à appuyer la mise en œuvre d'un système ERP.

20. Le comité recommande

- a) qu'une formation informatique à l'intention de tous les membres du personnel, en particulier les chefs de service, soit prévue dans le plan intégré d'améliorations structurelles;
- b) qu'une formation spécialisée soit planifiée et mise en œuvre à l'intention des techniciens afin que leurs compétences répondent aux exigences des nouvelles technologies. Cette formation peut nécessiter le remplacement temporaire du personnel technique afin que des fonctions essentielles ne se retrouvent pas en sous-effectif;
- c) que les compétences informatiques fassent partie des critères exigés pour la plupart, si ce n'est la totalité, des recrutements et des promotions;
- d) qu'une attention particulière soit accordée à la modernisation de l'infrastructure et aux besoins en financement connexes pour suivre le rythme du progrès technique et de la mise en œuvre d'un système ERP;
- e) que le Secrétariat établisse un tableau consolidé et annoté de toutes les dépenses relatives aux techniques de l'information et de la communication dans le programme et budget proposé pour 2008-2009, en vue de recenser d'éventuelles économies d'échelle et de redéployer les ressources pour améliorer l'infrastructure et les services;
- f) que le Secrétariat présente au comité, à sa prochaine réunion, en février 2008, la proposition relative au système ERP dans le cadre du programme intégré d'améliorations structurelles; et
- h) que le Secrétariat présente la stratégie informatique au comité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : étude bureau par bureau

21. Les documents suivants ont été communiqués au comité par le Secrétariat de l'OMPI :

Programme d'améliorations structurelles

- Lettre de couverture de M. Petit, président du Comité du programme d'améliorations structurelles, adressée au président du Comité d'audit, en date du 28 novembre 2007;
- mémorandum du directeur général adressé aux chefs de programme concernant la composition et le mandat du Comité du programme d'améliorations structurelles; et
- projet de programme d'améliorations structurelles (présentation powerpoint).

Mise en œuvre du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier

- Lettre de couverture de Mme Graffigna, directrice exécutive et contrôleur, au président du Comité d'audit, datée du 26 novembre 2007;
- mémorandum de Mme Graffigna au directeur général, daté du 5 novembre 2007, et ses annexes;
- tableau actualisé indiquant les tâches principales, les fonctionnaires responsables et les délais de mise en œuvre du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution;
- plan de formation et calendrier de formation pour 2008;
- mandat du Groupe de travail sur la mise en œuvre du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier; et
- ordre du jour et résumé de la première session du Groupe de travail sur la mise en œuvre du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, tenue le 22 novembre 2007.

22. Le président du Comité du programme d'améliorations structurelles, M. Petit, et d'autres membres de ce comité ont présenté un projet de programme d'améliorations structurelles.

23. Le comité a été informé de ce qui suit :

- a) Le Comité du programme d'améliorations structurelles n'a été créé que le 13 novembre 2007, ce qui laissait peu de temps pour l'élaboration d'un descriptif de programme;
- b) la présentation faite par le Comité du programme d'améliorations structurelles constituait une vue "de haut niveau" du programme et ne comportait aucune évaluation des besoins en ressources;
- c) ainsi qu'il est indiqué dans le document WO/GA/34/12, intitulé "Rapport final de l'évaluation bureau par bureau. Observations du Secrétariat" et daté du 17 août 2007, il a été indiqué que certaines initiatives en matière d'améliorations structurelles avaient été déjà lancées par le Secrétariat, à savoir : i) stratégie en matière de ressources humaines; ii) nouveau Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier; iii) ERP; iv) externalisation; et v) informatique. Au cours de la présentation du Comité du programme d'améliorations structurelles, le comité a été informé que des progrès avaient été réalisés dans les domaines suivants :
 - i) mise en œuvre du nouveau Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier;
 - ii) pilotage du nouveau système d'évaluation professionnelle; et
 - iii) élaboration d'une stratégie informatique.
- d) un ordre de service (n° 42/2007) a donné le signal de la mise en œuvre du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution. Il a été indiqué au comité qu'un rapport complet sur le pilotage du système d'évaluation

professionnelle lui serait présenté à sa prochaine réunion, en février 2008. En ce qui concerne la stratégie informatique, un rapport devait être présenté par le Comité de l'informatique sous peu; et

- e) au cours de la période de transition allant jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général, le Secrétariat s'est demandé dans quelle mesure des progrès réels pourraient être faits en matière d'élaboration et de mise en œuvre du programme intégré d'améliorations structurelles.

24. Le comité a fait observer que la présentation powerpoint du Comité du programme d'améliorations structurelles intitulée "Projet de programme d'améliorations structurelles" ne satisfaisait pas aux recommandations faites par le comité à sa sixième réunion (paragraphe 24 du document WO/AC/6/2) et entérinées par la suite par une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI à sa trente-quatrième session (18^e session ordinaire), tenue du 25 septembre au 3 octobre 2007 (paragraphe 34 du document WO/GA/34/16), selon lesquelles il convenait

"a) que le Secrétariat élabore un programme intégré complet d'améliorations structurelles selon les grandes lignes et les priorités recommandées dans le rapport final de PwC et acceptées par le Secrétariat dans son rapport (WO/GA/34/12). Parce qu'un tel programme sera non seulement complexe mais susceptible de s'étendre sur plusieurs années, les mots d'ordre de sa construction devraient être les suivants : précis, mesurable, atteignable, réaliste, en temps opportun et cohérent;

"b) que le Secrétariat établisse une feuille de route pour la mise en œuvre du programme, indiquant les besoins organisationnels en ressources. Cette feuille de route serait examinée par le comité à sa réunion programmée pour la première semaine de décembre 2007."

25. Le comité a estimé que l'absence de progrès dans l'élaboration d'un programme intégré d'améliorations structurelles au cours de la période allant jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général aurait une incidence négative sur l'Organisation.

26. Le comité a par ailleurs fait observer qu'un programme intégré d'améliorations structurelles ne pouvait être entrepris avec succès que si le Secrétariat

- a) bénéficiait de l'adhésion totale de la direction et du personnel, ce qui supposait de disposer d'une vision cohérente ou d'une série de scénarios de remplacement quant aux objectifs du programme de changements;
- b) définissait préalablement le point de départ des changements, en établissant une cartographie exhaustive des opérations de l'Organisation et des fonctions du personnel;
- c) remédiait aux problèmes de direction et de gestion recensés dans le rapport final de PricewaterhouseCoopers sur l'évaluation bureau par bureau;
- d) faisait le nécessaire pour se doter des ressources et des compétences nécessaires pour entreprendre un programme intégré d'améliorations structurelles;
- e) établissait plus clairement le lien entre la gestion axée sur les résultats et le système d'évaluation professionnelle; et

- f) démontrait comment les systèmes informatiques proposés favoriseraient les améliorations structurelles (voir également le paragraphe 20.a)).

27. Le comité a fait observer qu'il serait difficile d'aborder simultanément les différentes initiatives proposées par le Comité du programme d'améliorations structurelles et que l'établissement de la feuille de route devrait donner lieu à des analyses selon la méthode du chemin critique en vue d'établir l'ordre de priorité des initiatives.

28. Le comité a également pris note de la décision de l'Assemblée générale (paragraphe 34.c)iii) du document WO/GA/12/16), afin

“qu'une réunion des États membres à participation non limitée soit convoquée au premier trimestre de 2008 en vue d'examiner les documents à soumettre par le Secrétariat au Comité d'audit de l'OMPI en application de l'alinéa précédent, révisés si nécessaire compte tenu des éventuelles observations du Comité d'audit de l'OMPI”.

29. Le comité recommande

a) que le Comité du programme d'améliorations structurelles se penche de nouveau sur la question du programme intégré d'améliorations structurelles et présente une feuille de route, conformément à la décision de l'Assemblée générale citée au paragraphe 24 ci-dessus, pour la prochaine réunion du comité, en février 2008;

b) que le Comité du programme d'améliorations structurelles soit doté des pouvoirs et des compétences nécessaires pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées et fasse de nouveau rapport au comité sur cette question à sa réunion de février 2008;

c) que le processus d'établissement du programme intégré d'améliorations structurelles soit fondé sur les principes d'ouverture, de responsabilité et d'intégrité. Tout au long de ce processus, la direction de l'OMPI, qui est responsable de l'encadrement du programme, devrait entretenir un dialogue et mener des consultations régulières avec les entités ci-après, et leur rendre compte :

- i) les États membres (voir le paragraphe 28 ci-dessus);
- ii) les membres du personnel, notamment le Conseil du personnel, par l'intermédiaire des voies de consultation prévues par le règlement du personnel; et
- iii) le Comité d'audit de l'OMPI.

30. Le comité recommande également que, dans le cadre des analyses selon la méthode du chemin critique et de la planification de la feuille de route, le Secrétariat tienne compte des éléments suivants :

- a) les autres solutions à examiner par la direction future concernant la structure administrative de l'Organisation, en vue de l'aligner sur les structures les plus appropriées et les plus largement répandues dans le système des Nations Unies;

- b) l'alignement de la structure de l'Organisation sur la structure du programme et la publication d'un organigramme détaillé indiquant la fonction, les responsabilités et les obligations additionnelles de chaque service. À cet égard, l'organigramme devrait indiquer clairement les liens de compte rendu entre les différents services, ainsi que les tableaux des effectifs approuvés avec mention du nombre et du grade des postes;
- c) l'élaboration de plans de travail annuels pour tous les membres du personnel afin d'établir la base du système d'évaluation professionnelle;
- d) en attendant la mise en œuvre éventuelle d'un système ERP, l'élaboration d'un système informatique qui
 - i) facilite l'exercice des pouvoirs financiers délégués aux chefs de programme et en garantisse la sécurité; et
 - ii) facilite le contrôle du tableau des effectifs et la cartographie des opérations de l'Organisation et des fonctions de tous les membres du personnel.

31. Le comité souhaite recevoir un rapport intérimaire sur chacun des points énumérés au paragraphe 30 avant sa prochaine réunion, en février 2008.

Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier

32. Un exposé sur le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution a été présenté au comité par Mme Graffigna, directrice exécutive et contrôlease.

33. Le comité a pris note de ce qui suit :

- a) l'ordre de service n 42/2007, daté du 12 novembre 2007, et une lettre datée du 26 novembre 2007, concernant le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2008;
- b) le tableau des tâches à entreprendre pour mettre en œuvre le nouveau Règlement financier, qui souligne le volume et la complexité des tâches; et
- c) le fait que, conformément à l'ordre de service n° 42/2007, le contrôleur, outre son rôle de contrôleur de fait, remplira également la fonction de directeur financier exécutif, et sera donc chargé des tâches ci-après : veiller à ce que des conseils appropriés soient donnés au directeur général sur toutes les questions financières; tenir à jour les états financiers et les livres comptables; et veiller au bon fonctionnement d'un système efficace de contrôle financier interne.

34. Afin d'assurer le contrôle interne, outre les indications formulées concernant la Division de l'audit et de la supervision internes sous le point 1 de l'ordre du jour et les techniques de l'information sous le point 3 de l'ordre du jour, le comité recommande

- a) qu'une formation soit dispensée aux membres du personnel afin de les doter des compétences et du savoir-faire nécessaires pour l'application du nouveau Règlement financier;

- b) qu'une attention suffisante soit consacrée au respect du nouveau Règlement financier; et
- c) qu'il soit sérieusement envisagé de nommer un haut fonctionnaire rendant compte au contrôleur pour assurer le respect des procédures de l'OMPI et de tous les statuts et règlements applicables.

35. Le comité continuera de passer en revue la mise en œuvre du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution à sa prochaine réunion, en février 2008.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : questions diverses

a) Conseil du personnel

36. À la demande du Conseil du personnel, le comité s'est entretenu avec Mme Sally Young, présidente, et Mme Alba Steiner, vice-présidente, qui ont remis au comité un exemplaire du bulletin d'information du Conseil du personnel daté du 28 novembre 2007 et d'un mémorandum interne adressé par le Conseil du personnel au directeur général, daté du 28 novembre 2007.

37. Le comité a été informé oralement par Mme Young et Mme Steiner de la teneur de ces deux documents, ainsi que d'autres questions.

38. Le Comité consultatif mixte, les comités consultatifs des promotions et les procédures de sélection ont fait partie des thèmes présentés et examinés.

39. Le comité reviendra sur ces questions et d'autres questions relatives à la gestion du personnel avec la direction de l'OMPI et le Conseil du personnel dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré à l'étude bureau par bureau à sa prochaine réunion, en février 2008.

b) Présentations et informations

40. Le comité n'a pas été en mesure de bénéficier de présentations et informations données par des fonctionnaires de l'OMPI sur les systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. Ces activités seront prévues pour sa réunion de février 2008.

c) Prochaine réunion

41. La prochaine réunion du comité se tiendra du 18 au 21 février 2008.

42. Sous réserve de plus amples discussions au sein du comité, le projet d'ordre du jour de la réunion de février 2008 devrait comporter les points suivants :

1. Réunion commune entre le président de l'Assemblée générale, le président du Comité de coordination et les coordonnateurs des groupes régionaux
2.
 - a) Réunion commune entre le vérificateur externe des comptes, l'auditeur interne et le comité
 - b) Audit et supervision internes

3. Étude bureau par bureau
4. Projet relatif à la nouvelle construction
5. Planification des ressources d'entreprise
6. Techniques de l'information et de la communication
7. Questions diverses

[L'annexe suit]

OMPI



WO/AC/7/1
ORIGINAL: anglais
DATE: 18 décembre 2007

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DE L'AUDIT DE L'OMPI

Septième réunion
Genève, 3 – 6 décembre 2007

ORDRE DU JOUR

établi par le Secrétariat

1. Audit et supervision internes
2. Projet relatif à la nouvelle construction
3. Audit informatique
4. Étude bureau par bureau
5. Questions diverses

[Fin de l'annexe et du document]

[Fin de la pièce jointe et du document]